

VILLE DE GRASSE

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU 13 DECEMBRE 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

Chers collègues,

Avant d'ouvrir la séance de notre dernier conseil municipal de l'année, je souhaite vous faire part de trois informations importantes sur les trois grandes priorités pour lesquelles, avec le groupe de Majorité nous nous sommes engagés :

- Les finances
- La sécurité
- L'amélioration de la qualité de vie des grassois

Concernant les Finances :

Le 30 septembre dernier, nous avons obtenu un rendez-vous avec Madame Soray Hamrioui, Conseillère Finances Locales auprès de Madame Estelle Grelier Secrétaire d'Etat en charge des Collectivités Locales. Nous nous sommes donc rendus à Paris avec Monsieur Philippe Westrelin, mon Premier Adjoint en charge des Finances, avec pour objectif qu'une analyse argumentée nous soit donnée sur le niveau de soutien anormalement bas de notre Dotation Globale de Fonctionnement. Ce constat sur notre dotation a été reconnu. Toutefois aucune réponse précise ne nous a été apportée. Nous avons alors également échangé sur le Projet Loi de Finances 2017 et notamment sur la réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine qui par son recentrage sur les communes les plus défavorisées rendrait la Ville de Grasse inéligible. Pour notre collectivité c'est une double peine. Nous subissons à la fois une perte du produit de cette dotation et, dans l'état actuel du droit, nous serons dans l'impossibilité d'être exonéré des pénalités liées à la loi SRU en atteignant le palier intermédiaire des 15% de logements sociaux. J'ai immédiatement saisi nos parlementaires locaux pour qu'ils interviennent sur cette réforme. Ainsi le 14 novembre dernier un amendement a été déposé à l'Assemblée Nationale par nos députés Eric Ciotti et Charles Ange Ginesy. Le Sénat a par ailleurs de son côté rejeté en bloc le projet loi de finances 2017, mesure exceptionnelle contestant, par la même, la sincérité de ce projet de budget et les choix économiques du Gouvernement qui n'ont pas sorti notre pays de la crise. A cette heure la Commission Mixte Paritaire examine en deuxième lecture les dispositions de Loi de Finances 2017, et nous sommes aujourd'hui toujours prégnants sur le dossier en échangeant en permanence avec nos parlementaires. Par ailleurs le 26 juin dernier nous avons délibéré ensemble sur un cahier des procédures générales de gestion ainsi que sur les règles de gestion de la dette afin de partager et échanger ensemble sur ce dossier que je considère de toute première importance pour notre Ville. Dans ce sens vous trouverez dans votre dossier du Conseil Municipal un rapport sur les transactions réalisées par la Ville comme je m'y étais engagé auprès de vous Messieurs les Présidents EUZIERE, DEGIOANNI et de FONTMICHEL. Dans ce dossier vous verrez le refinancement de deux emprunts basés sur des taux révisables par un emprunt de 2,9 millions d'euros à un taux fixe de 0.70%. Cela nous permet à la fois de réaliser des économies substantielles en terme de charges financières (plus de 300 000 euros) tout en réduisant la durée résiduelle de remboursement de 5 trimestres. Nous avons également contracté un financement de la Banque Européenne d'Investissement via la Caisse des Dépôts à taux fixe pour un montant de 5 millions d'euros afin de financer les investissements 2016 et 2017. La transaction a été réalisée avant la remontée des taux nous permettant d'obtenir 0,98% sur 15 ans alors que la cotation du mois de décembre affiche 1,18% pour la même durée, soit une augmentation de 30 points de base représentant plus de 100 000 euros en charge financière. Enfin, nous allons délibérer sur les provisions pour risques aujourd'hui et cela donnera l'occasion à chaque groupe de s'exprimer. Nous allons nous exprimer sur les risques de taux et de change, sur les emprunts complexes dans lesquels nous allons constater une reprise conséquente de leur montant. En effet, les transactions réalisées avec Depfa d'une part et SFIL d'autre part nous ont permis de réduire de manière assez considérable les risques, le volume de provisions représentait plus de 9 millions d'euros en 2014, il ne représentera plus qu'environ 760 000 euros en 2016. La communication de ces informations financières me semble primordiale pour que nous puissions partager en toute transparence les décisions. Aussi, mes chers collègues, je m'en suis ouvert devant la presse locale le 30 novembre dernier et j'ai tenu à informer l'ensemble de nos concitoyens. Sans être alarmistes, nous nous devons d'être réalistes et pragmatiques, les finances de la ville c'est l'affaire de tous !

Concernant la Sécurité :

Un nouveau danger avéré menace les citoyens du monde et nos démocraties : le terrorisme. Ce mot à lui tout seul, affirme la violence et annonce ouvertement des actions, que l'ensemble des dirigeants mondiaux qualifient comme des actes de guerre, envers :

- Les états de droit,
- Leurs forces de sécurité,
- Les populations civiles.

A ce titre, je suis conscient des devoirs essentiels qui sont les miens, mais aussi les vôtres. Je tiens à rappeler aujourd'hui, que notre véritable légitimité, c'est avant tout d'assurer à nos concitoyens, et conformément au code général des collectivités territoriales :

- La sécurité
- Le bon ordre
- La sûreté
- La salubrité publique.

Suite aux attentats qui ont frappé la France depuis l'année 2015 et ceux déjoués ces dernières semaines, le Président de la République et son gouvernement ont mis en évidence l'importance de l'armement sur des spécificités techniques précises telles que : la puissance d'arrêt et la puissance de feu, en clair la capacité du chargeur. J'ai donc décidé, dès la parution du décret de loi permettant à la Police Municipale de se doter d'une arme de poing semi-automatique de calibre « 9 mm », et de remplacer ainsi l'équipement actuel tout en augmentant leur capacité d'intervention. Concernant les modalités d'acquisition, je m'inscrirai bien évidemment dans la démarche officielle de la commission d'appel d'offre.

Mais d'ores et déjà je peux vous communiquer les informations suivantes:

- Coût total d'acquisition pour la collectivité, entre 25 000 € et 38 000 €, en tenant compte de la reprise des révolvers par le fournisseur qui sera retenu.
- Réception des armes en tenant compte des modalités administratives : fin premier trimestre 2017.
- 61 nouvelles radios numériques permettant la couverture totale du territoire.
- L'acquisition de 2 gyropodes Segway après l'expérience concluante de la période estivale.

J'affirme une nouvelle fois avec solennité, que plus que jamais la sécurité des grassoises et des grasseois fait partie de mes priorités absolues. La première des libertés c'est la sécurité. Le respect de la dignité des acteurs de la chaîne sécuritaire et la préservation de leur intégrité physique se doivent d'être notre préoccupation première. J'adresse toute mon estime et mon respect aux différents personnels du service de la Police Municipale ainsi qu'à l'ensemble des Forces de Sécurité et de Protection de notre pays.

Concernant l'amélioration du cadre de vie et plus particulièrement le stationnement en centre historique.

Mercredi 7 décembre, j'ai donné rendez-vous aux grassoises et aux grasseois pour présenter une nouvelle politique de stationnement mise en place sur la ville de Grasse à compter du mois de janvier 2017. Deux axes ont été abordés : l'un concerne le stationnement de surface pour un meilleur partage du domaine public, l'autre concerne les aménagements transitoires liés au lancement du chantier Martelly. J'ai été sensible aux différents témoignages et j'ai mesuré l'impact de ces questions sur la vie quotidienne des habitants du centre-ville. J'ai souhaité entendre les commerçants, les habitants et des visiteurs extérieurs. Je remercie l'assemblée pour les échanges constructifs qui ont suivi la présentation et m'engage à étudier avec la Régie des Parkings Grasseois tous les points d'amélioration qui peuvent être envisagés. Les réelles difficultés exprimées lors de la réunion ont été étudiées par nos équipes. Des ajustements raisonnables seront présentés ce jeudi 14 décembre après qu'ils auront été discutés et votés par le prochain conseil d'administration de la Régie des Parkings. J'ai demandé à Monsieur Pascal PELLEGRINO, mon adjoint à la circulation et au stationnement d'assurer en mon nom une permanence à la Régie des Parkings. La première s'est tenue hier lundi 12 décembre de 14h à 19h et la seconde se tiendra ce samedi 17 décembre de 9h à 12h pour recevoir la visite des abonnés qui le souhaitent. On l'aura compris, cette question du stationnement est intimement liée à l'indispensable revitalisation du cœur historique. Elle est l'affaire de tous et ne peut devenir l'objet de postures politiciennes sans envergure. Soutenu par mon équipe municipale, humblement et courageusement, je garde le cap d'une réforme en profondeur nécessaire

pour Grasse et compte sur les grassois de bonne volonté pour comprendre les changements qui s'imposent dans l'intérêt de tous.

Chers collègues, en conclusion de mon avant-propos, et à l'approche des fêtes de fin d'année je vous convie toutes et tous, vendredi à 18h sur la place du Petit puy pour le lancement des festivités de Noël. Je souhaite partager avec vous ce moment magique pendant lequel notre ville revêt ses habits de lumière et, pour la première fois, offrira aux familles grassoises une véritable patinoire sur la place aux Aires du 16 décembre au 2 janvier pour un Noël de Glace et de Feu pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Je vous remercie

Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Monsieur Chems SALLAH arrivera en retard, je vous propose, si personne ne s'y oppose, de nommer Mademoiselle Mélanie ZARRILLO-GROS secrétaire de séance.

Avez-vous des oppositions ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Non.

Monsieur le Maire

Je demande à Mélanie ZARRILLO - GROS de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès-verbal du 20 septembre 2016.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Une petite observation j'ai dit que des agriculteurs se suicidaient et non pas des agricultures.

Monsieur le Maire

Nous allons apporter cette modification au procès-verbal.

Monsieur de FONTMICHEL avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Non.

Monsieur le Maire

Le procès-verbal du 20 septembre dernier est adopté après cette modification.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu les décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur de FONTMICHEL avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Non.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Il y a trois lignes qui m'interpellent :

- Mise en place d'une ligne de trésorerie de 3 000 000 d'euros auprès du Crédit Agricole Provence Alpes Côte D'Azur.
- Mise en place d'un prêt à taux fixe d'un montant de 2 900 000 d'euros auprès du Crédit Agricole Provence Alpes Côte D'Azur
- Réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant total de 5 000 000 d'euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de la construction d'une médiathèque située sur la commune de Grasse.

La troisième ligne, c'est clair. Pouvez-vous nous donner des précisions concernant ces deux premières lignes ?

Monsieur le Maire

Bien sûr c'est ce que je viens de dire dans mon propos introductif.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Le propos introductif ne faisait pas parti du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal commence à l'appel donc je demande des précisions.

Monsieur le Maire

Vous avez toutes les réponses dans le rapport de transaction qui se trouve dans votre pochette sur la table. De plus les Présidents de groupe ont été sollicités pour savoir s'ils avaient besoin d'éléments complémentaires.

D'autres interventions ?

Non. Je vous remercie.

Délibérations présentées en commission mais non inscrites à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal :

1/ Réalisation d'une aire de retournement chemin des Plaines Malbosc : suite au travail des commissions, j'ai demandé un complément d'information.

2/ Conclusion d'un protocole d'accord avec le département des Alpes Maritimes : Le conseil départemental n'ayant pu le passer en commission du mois de décembre, il le passera début février. Cette délibération est donc reportée au conseil municipal du mois de février.

Délibération retirée de l'ordre du jour :

N° 216-208 Acceptation d'un don manuel – Arche de la cour d'honneur de l'hôtel de ville.

Cette délibération sera inscrite au conseil municipal du mois de février dès la validation de l'avocat de la donatrice avec qui nous avons encore échangé hier au soir.

Modifications (en rouge) sur la délibération N°2016-227 Adoption de la déclaration de projet pour l'opération d'aménagement global du secteur Roure, avec mise en compatibilité du PLU:

Page 5.

Je vous lis la phrase modifiée.

« Considérant que le projet de la déclaration de projet pour l'aménagement global du secteur Roure avec mise en compatibilité du PLU peut dans ces circonstances être présenté au Conseil Municipal pour approbation ». (Délibération remise sur table).

Je remercie les Présidents de groupe pour nos échanges lors de la préparation de ce conseil et tout particulièrement Monsieur EUZIERE.

Nous avons rajouté trois délibérations après accord des Présidents de groupe (mail N° du 9 décembre 2016) Ces délibérations vous sont également remises sur table ce jour.

2016 – 260 Demande de subvention dans le cadre de la dotation parlementaire – extension du réseau de vidéo-protection.

2016 – 261 Demande de subventions auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur en vue de l'acquisition d'armes semi-automatiques pour la Police Municipale et de caméras de vidéo-protection pour le centre de surveillance urbaine.

2016 – 262 Rupture anticipée du bail emphytéotique avec nouveau logis azur / Déclassement d'une parcelle de 2m2.

Merci de noter que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 17 janvier 2017 à 14h30.

2016 - 198

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire

A la suite de la démission de Madame Marguerite VIALE, conseillère municipale, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'installation de Monsieur Guillaume MELOT, que nous accueillons avec bonheur et nous vous demandons de bien vouloir procéder à son installation.

La Commission Optimisation et Performance des Moyens et Ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 29 novembre 2016 ;

La Commission Equipement et Aménagement du Cadre de Vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 29 novembre 2016 ;

La Commission Vivre Ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 30 novembre 2016 ;

La Commission Qualité de Vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 30 novembre 2016 ;

- **PRENDRE ACTE** de l'installation de Monsieur Guillaume MELOT en qualité de conseiller au sein du conseil municipal.
- **PRENDRE ACTE** que l'ordre du tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence.

Cela n'appelle pas de vote et je vous demande mes chers collègues de prendre acte.
Nous souhaitons la bienvenue à notre collègue Monsieur Guillaume MELOT.

2016 - 199

COMMISSIONS MUNICIPALES COMMISSION QUALITE DE VIE - MODIFICATION

Monsieur le Maire

Il vous est proposé de désigner un nouveau conseiller municipal au sein de la commission Qualité de vie en lieu et place de Mme Marguerite VIALE, démissionnaire du conseil municipal.

Je vous propose de désigner Monsieur Serge PERCHERON au sein de la commission Qualité de vie en lieu et place de Mme Marguerite VIALE.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 200

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner un nouveau conseiller municipal à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CCID), suite à la démission de Mme Marguerite VIALE.

Si vous en êtes tous d'accord, nous voterons à main levée.

Je vous propose, pour le groupe majoritaire, de désigner Monsieur Jean-François LAPORTE pour compléter la liste des commissaires suppléants.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 201

**AGENDA 21
COMITE DE SUIVI ET D'EVALUATION
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES ELUS REFERENTS**

Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner comme élue référente de la démarche Agenda 21 de la Ville de Grasse en lieu et place de Mme Marguerite VIALE

✓ Mme Valérie DAVID, Adjointe en charge du commerce et de l'artisanat.

Si vous en êtes tous d'accord, nous voterons à main levée.

Je vous propose, pour le groupe majoritaire, de désigner Mme Valérie DAVID.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 202

COMPTE-RENDUS ANNUELS D'ACTIVITES DES SERVICES DELEGUES

Monsieur le Maire

- **PRENDRE** acte des rapports suivants :
 - La concession de distribution publique de Gaz – GrDF,
 - La délégation du service public de l'assainissement - Lyonnaise des Eaux,
 - La délégation du service public de l'eau potable - Lyonnaise des Eaux,
 - La délégation de service public du service de restauration scolaire et municipale – Sodexo,
 - La délégation de service public d'enlèvement, mise en fourrière et gardiennage de véhicules – A.A.06
 - La délégation de service public d'exploitation des parcs de stationnement - Vinci Park (INDIGO)
 - La Foux,
 - Honoré Cresp,
 - Hôtel de Ville – Cathédrale.
 - PPP éclairage public et signalisation lumineuse tricolore - Illuminéo
 - La Régie des Parkings Grassois.

Je vais céder la parole à chaque élu pour ces comptes rendus annuels d'activités.

Je donne la parole à Madame Nicole NUTINI pour le premier chapitre, concession de distribution publique de Gaz – GrDF, puis le service public de l'assainissement, de l'eau potable et le PPP.

Madame Nicole NUTINI

Je vais commencer, si vous me le permettez, par le service public d'assainissement.

Le contrat de DSP de l'assainissement, signé avec la Lyonnaise des Eaux, ayant pris effet au 1^{er} janvier 2008, ce rapport présente la situation du service après 8 années de déroulement du contrat.

Je pense que vous avez lu la description du service.

Je passe aux faits marquants 2015. Les 4 stations d'épuration affichent toujours d'excellents rendements d'épuration.

Les dépenses 2015 ont été de 1 550 000 € T.T.C. Cette somme a été affectée à la poursuite des renouvellements de réseaux, ou de leur extension, afin de rendre le meilleur service aux usagers des zones urbanisées. Les chantiers principaux ont été la mise en conformité des réseaux d'assainissement du boulevard Emilie Chiris, le démarrage du projet d'assainissement du plateau Roquevignon, situé dans le périmètre de protection de la source de la Foux, et de nombreuses autres opérations d'amélioration du système de collecte des eaux usées.

Le délégataire a dépensé 556 000 € HT en renouvellement contractuel sur les réseaux ou les installations, en 2015. Sur la période 2008-2015, environ 1 077 500 € HT n'ont pas été dépensés par le délégataire. Cela est dû au décalage dans le temps de certaines opérations de renouvellement prévues au contrat (dont les membranes des Roumigières, prévues pour une durée de vie de 5 ans et qui ont atteint 9 ans).

Le prix de l'assainissement (hors taxes d'environnement) a augmenté de 0,6% entre 2015 et 2016, ce qui correspond à l'actualisation de prix annuelle, portant le m³ d'assainissement à 1,94 € HT (facture 120 m³).

Monsieur le Maire

Avez-vous des interventions ou souhaitez-vous intervenir de manière globale ?

Vous avez opté pour une intervention globale. On continue de vous présenter ces rapports.

Madame Nicole NUTINI

Le contrat de DSP de l'eau potable, signé avec la Lyonnaise des Eaux, ayant pris effet au 1^{er} janvier 2013, ce rapport présente la situation du service pour la deuxième année du contrat.

De nombreux chantiers ont été mis en œuvre dans le cadre du programme de travaux patrimoniaux : boulevard Schley, allée de la Lauve, chemin des Hautes Ribes, traverse Napoléon, poursuite de la rue des 3 Portes et de la liaison entre les réservoirs de Roquevignon et des 3 Portes...

En 2015 le délégataire a dépensé environ 2 100 000 € HT en renouvellements patrimoniaux, sur un montant contractuel de 1 300 000 €. SUEZ rattrape ainsi un certain retard sur les investissements, qui n'est plus que de 633 000 € HT.

Le prix de l'eau (hors assainissement et taxes d'environnement) a diminué de 0,1% entre 2015 et 2016 pour une consommation annuelle de 120 m³, ce qui correspond à l'actualisation annuelle des prix, laissant le m³ d'eau à 1,13 € HT.

Madame Dominique BOURRET

La concession a débuté le 1^{er} janvier 2006 et prendra fin le 31 décembre 2021.

Éléments clés :

- Création 2 self-services FETAVI aux écoles Jean CRABALONA et Henri WALLON en 2016 (resteront école Gambetta, école Maccary, école Dracéa et Antoine Maure).
- Développement de la consommation des denrées alimentaires avec un renforcement volontaire des approvisionnements locaux : 22% de Bio, salade chez GAEC Federzoni, miel sur château de la Malle et de Pégomas, produits chetés sur des producteurs à moins de 200km du lieu de production, respect des pratiques responsables et de la saisonnalité...
- Mise en place du quotient familial comme base de facturation aux familles ayant pour conséquence la baisse du nombre de repas consommés de 3,69%. L'effet de seuil n'est pas atteint car il est fixé à 5%. Le nombre de repas de référence au marché est de 597,941.

Contrôle effectué par le contrôleur de gestion :

- Récupération de 45.529,44 € de factures d'eau de 2007 à 2016.
- Compteur d'eau au nom de Sodexo est d'environ 6.000 € d'eau économisée par an jusqu'en 2021 : 30.000 €

- Si le chiffre d'affaire augmente en 2017 il sera possible de négocier sur les frais de siège de 8% actuellement.

Redevance des repas exportés : 135.792 € HT.

- Redevance fixe de 110.000 € HT et une redevance variable de 25.785 € HT correspondant à 2% du chiffre d'affaire réalisé sur les repas exportés.
- Baisse de 0,6% des repas exportés par rapport à l'année précédente, due à la perte de plusieurs contrats en début d'année 2016.

Les impayés :

- Après 12 mois des sommes non recouvrées auprès des usagers, les sommes sont alors prises en charge à 50% Ville de Grasse et à 50% Sodexo.
- Montant pour l'année scolaire 2015-2016 : 22.237,54 € TTC.

Monsieur le Maire

Je profite de ce moment pour souligner le travail de notre contrôleur de gestion Monsieur GIRARDEAU qui a permis depuis son arrivé de faire de nombreuses économies. Contrôler davantage les partenaires, cela met de la pression supplémentaire auprès de nos concessionnaires. Nous analysons les choses et nous trouvons des économies d'échelle. Je demande à Monsieur GIRARDEAU de durcir ce travail. Ce tueur de coût, que vous incarnez, permettra d'améliorer nos marges de manœuvres.

Je demande à Madame VIDAL de nous rapporter le bilan de la régie des parkings grassois.

Madame Brigitte VIDAL

Synthèse d'activité 2015.

	2015	2014
Nb places de stationnement	1061	1060
Dont nb places PMR	8	7
Dont nb places motos	10	10
Dont box fermés	66	66
Nb abonnés (moyenne)	973	958
Nb employés	10	10
Fréquentation horaire (nb sorties)	297 016	305 049
Recettes abonnés (€)	495 184	458 769
Recettes horaires (€)	615 937	579 387
TOTAL RECETTES	1 424 802	1 510 015
Résultat net (€)	143 422	267 524
Prévisions recettes N+1 (€)	1 089 285	1 037 791

Dépenses fonctionnement (€)	984 953	1 003 364
Dépenses investissement (€)	296 427	239 126

Faits marquants :

- Fréquentation en légère baisse.
- Passage au tarif au 1/4h le 1^{er} juillet 2015, favorable à la régie sur le stationnement d'une durée supérieure à 2 heures.
- Aménagement de la zone de recharge pour 8 véhicules électriques.

Madame Nicole NUTINI

Le service public de Gaz a été délégué auprès de GRDF depuis 2000 et ce pour une durée de 30 ans soit jusqu'en décembre 2030.

Vous avez été destinataire du rapport de synthèse de l'activité avec les investissements réalisés, les deux lignes à suivre ainsi que les appels d'urgence. C'est un rapport très court et très synthétique.

Madame Magali CONESA

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

J'accepte avec plaisir vos compliments dans le travail mené. Je partage aussi la qualité du travail effectué par Monsieur GIRARDEAU. Vous avez raison, c'est encourageant. Cette nouvelle approche permet de mieux contrôler l'argent public, de pressuriser davantage les personnes avec lesquelles nous avons des liens contractuels. Je suis très favorable à ce que dans chaque élément de contrôle, que chaque groupe d'opposition puisse être présent. C'est pour moi le gage de cette transparence et aussi la possibilité d'avoir toutes les informations nécessaires dans la connaissance des dossiers. Je suis preneur avec chaque personne qui le souhaitera, quel que soit le groupe où il siège au Conseil Municipal, pour nous aider à contrôler l'ensemble des personnes avec qui nous travaillons. C'est quelque chose que nous devons partager ici dans le Conseil Municipal. Je vous remercie de la qualité de votre intervention.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Merci pour vos contributions constructives qui nous permettront de faire gagner in fine les finances publiques locales, les grasseois. Je suis favorable à ces propositions et à la mise en œuvre de ces propositions qui vont dans le bon sens.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors je vous demande de prendre acte des rapports que nous venons de vous présenter.

COMPTES-RENDUS D'ACTIVITÉS DES SERVICES DÉLÉGUÉS 2015

Intervention de **Magali CONESA,**

Conseillère municipale - Groupe "Grasse à tous, Ensemble et Autrement"

La Commission Consultative des Services Publics Locaux et la Commission de Contrôle Financier se sont déroulées conjointement le 22 novembre 2016 pour une durée de 2h30 environ.

Ce qui est, bien entendu, insuffisant pour procéder au contrôle digne de ce nom de six DSP (gaz, eau, assainissement, stationnement, restauration et mise en fourrière) auquel s'ajoute le très discutable Partenariat Public Privé pour l'Éclairage Public.

Rappelons ici que ces deux commissions doivent normalement faire l'objet de réunions distinctes, car leurs rôles respectifs ne se superposent pas.

Ils ne sont pas similaires mais complémentaires.

Nous avons, à maintes reprises dans l'intérêt de la collectivité, rappelé l'urgence de réaliser un contrôle financier des délégations de service public en adéquation avec les procédures prévues par l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les services délégués ne sont en effet pas des éléments isolés de la gestion de la collectivité, "Délégation ne signifie pas abandon".

La collectivité reste responsable du service délégué et conserve la prérogative d'effectuer un contrôle régulier de l'exercice de sa gestion.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux et la Commission de Contrôle Financier ont à jouer un rôle primordial largement soulevé par les Chambres Régionales des Comptes.

Lorsque les pouvoirs publics confient par contrat la gestion d'un service à une entreprise privée qui se rémunère via l'exploitation du contrat, il est nécessaire d'effectuer un contrôle effectif des conditions de réalisation de ce contrat. Et cela, tout au long de l'année.

Contrôler, analyser les coûts de fonctionnement, les coûts de dividende, de transferts financiers si besoin, les frais de siège, les frais de gestion ou les frais techniques, analyser les postes de charges, les données figurant dans l'inventaire des biens de retour, c'est vérifier les bonnes conditions d'exécution des services délégués mais c'est **surtout garantir aux usagers le paiement du juste prix par rapport aux prestations fournies.**

Une garantie à laquelle chaque grassois ne peut être insensible.

Cette année voit un changement particulier de méthode avec le recrutement d'un Contrôleur de gestion.

Ce recrutement répond à nos nombreuses demandes en la matière.

Ainsi, en collaboration avec l'ensemble des services de la Ville, la mise en place d'un audit de gestion des services délégués a été entreprise.

Si l'ensemble des contrôles n'a pu être effectué sur la totalité des services publics locaux, les premiers contrôles en cours ont été engagés pour la restauration déléguée à la Sodexo, le partenariat public privé avec Illumineo, l'exploitation des parkings par Vinci, et la régie des parkings.

Les premiers résultats de ces audits sont encourageants.

Ils prouvent que des contrôles sérieux permettent de récupérer des sommes indues et d'alléger d'autant le budget communal.

Nous noterons la renégociation en cours d'un avenant au contrat de partenariat pour l'éclairage public avec Illumineo et en ce qui concerne le service de restauration délégué à la SODEXO, nous apprécions les premiers résultats de l'audit en cours qui ont conduit à une récupération de factures d'eau pour 45 500,00 € et des discussions sur la future Cuisine centrale et la possibilité d'une économie pour la ville et donc pour les Grassois.

Pour conclure, nous constatons que la démarche menée va dans le bon sens.

Mais, parce que la Commission de Contrôle Financier ne s'est pas réunie régulièrement, comme nous l'avions demandé l'an passé, nous ne disposons pas des rapports de contrôle de chaque DSP qui doit accompagner le rapport annuel des délégataires, selon les termes du Code Général des Collectivités Territoriales et des Chambres Régionales des Comptes.

En clair, par exemple, outre le rapport annuel d'activités de la Lyonnaise-Suez ou de Vinci, devrait être annexé pour chaque DSP un rapport argumenté de la Commission de Contrôle financier.

Et ce n'est pas le cas.

Il n'y a aucun rapport de la Commission de Contrôle Financier.

Nous sommes donc dans l'impossibilité d'émettre un avis circonstancié sur les rapports transmis par les différents délégataires en l'absence d'une analyse complète de l'exploitation et de la gestion des services délégués et du contrôle de la bonne exécution des contrats.

Nous donnons donc acte de la transmission de ces Rapports des délégataires, en redemandant à nouveau, que la Commission de Contrôle Financier se réunisse tout au long de l'année, qu'elle procède à toutes les vérifications que lui autorise la loi et qu'elle soit désormais en mesure d'établir pour chaque DSP le rapport annuel qui doit accompagner le rapport des délégataires.

COMPTES-RENDUS ANNUELS D'ACTIVITÉS DES SERVICES DÉLÉGUÉS

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Je voudrais faire quelques remarques en complément des observations que Magali Conesa vient de faire excellemment.

D'une part, et il ne s'agit pas d'une petite clause de style, il faut **dissocier totalement le rôle de la Commission de Suivi des Délégations de Service Public du rôle de la Commission de Contrôle Financier.**

Ce n'est pas en 2 h, ni en 4 h, ni en 6 heures, que l'on examine sérieusement près d'une dizaine de rapports annuels des sociétés délégataires, ni que l'on rédige pour chacune d'elle le rapport circonstancié qu'exigent aussi bien le Code Général des Collectivités Territoriales (notamment l'article R.2222-3), les Chambres Régionales des Comptes qu'une gestion conforme à l'intérêt public.

La Commission de Contrôle Financier des DSP doit se réunir tout au long de l'année et assurer le suivi et le contrôle des délégations.

Elle doit être pourvue des moyens humains (d'un contrôleur de gestion, entre autre), mais doit aussi pouvoir faire appel ponctuellement à des juristes spécialisés.

Elle doit aussi être pourvue des moyens d'agir en se rendant, si nécessaire, au siège de telle ou telle entreprise délégataire pour vérifier l'exactitude du bien fondé des pièces fournies.

Magali Conesa a rappelé que le travail effectué -que nous tenons à saluer- par le Contrôleur de Gestion avait, par exemple, permis de récupérer des sommes dues par certains délégataires.

Mais **nous sommes très loin du compte.**

Examinons, par exemple, **les rapports de Vinci sur les trois parkings** qu'ils gèrent : **H. Cresp-le Cours, Cathédrale-Place aux Herbes, et la Foux.**

Ils présentent des données chiffrées qui devraient tous nous faire réfléchir.

Dans ces trois parkings, le comparatif 2015/2014 montre que si **les recettes horaires** sont parfois en légère hausse (par ex. pour le parking de la Foux : +2,07%), **la tendance est généralement à la baisse.**

Parking de la Place aux Herbes : recettes horaires : -14,52%

Parking du Cours : recettes horaires : -4,97% (soit -10 000 véhicules en 2015 par rapport à 2014).

Dans deux des trois parkings (le Cours et la Foux), si le chiffre d'affaire est en hausse, c'est uniquement grâce à un ticket moyen en hausse et aux abonnements.

Cette tendance claire à la baisse de fréquentation des parkings se confirme d'année en année et elle s'aggrave.

Nous redisons, sur la base de ces rapports qui contiennent des données chiffrées objectives, qu'il faut **revoir d'urgence toute la politique du stationnement à Grasse.**

Nous l'avons dit, nous l'avons écrit : il faut **remettre à plat toute la politique de stationnement qui a été mise en place dans notre ville depuis 1995.**

Elle tue le Centre ville et le Grand centre.

D'ailleurs, il n'est qu'à lire le rapport de DSP sur le parking de la Place aux Herbes.

« Ce parc situé en hyper centre est un bon indicateur du rythme économique du Centre-ville ».

Alors, regardons les indicateurs:

Recettes totales : -13,97%

« Fréquentation en baisse, stationnement moins long ».

Cela vaut tous les discours.

Venons-en à d'autres chiffres.

Ceux, par exemple, des « **frais généraux** ». C'est-à-dire « de siège ».

Le Cours : 50 329 €

Place aux Herbes : 6 082 €

La Foux : 14 732 €

Total de ces « **frais de siège** » : **71 143 €.**

Qui se justifie comment ?

Autre exemple, le chapitre « **Autres charges d'exploitation** ». Ce qui est plutôt vague.

Le Cours : 136 551 €

Place aux Herbes : 21 950 €

La Foux : 51 139 €

Total de ces « **Autres charges d'exploitation** » : **209 640 €**

Qui se justifie comment ?

Tout cela mériterait d'être explicité et justifié.

Dans le rapport, extrêmement détaillé par ailleurs, de **la Sodexo**, on relève des « Frais de supports » pour un montant de 203 505 €.

Là encore, il y a matière à explications.

Ces demandes d'explications, ces justifications à demander, tout cela relève du **rôle irremplaçable de la Commission de Contrôle Financier**.

L'examen de ces rapports de délégataires et celui du « Partenaire » « Illumineo-Grasse », en fait, INEO, c'est-à-dire Engie, c'est-à-dire le groupe Suez (le même que la Lyonnaise), laisse apparaître, pour ce qui est du **désastreux et scandaleux contrat de « Partenariat Public Privé » d'éclairage public**, une légèreté et un rare mépris des textes et de la loi.

Il n'y a dans le rapport d'Illumineo -Grasse-INEO-Suez aucun bilan financier.

Ce qui est inadmissible.

Je voudrais simplement rappeler ici qu'afin d'assurer le contrôle de l'exécution du marché de partenariat, **l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 oblige le titulaire à produire un rapport annuel** qu'il adresse à l'acheteur dans les 45 jours suivant la date anniversaire de la signature du contrat (art. 88), que **ce rapport comprend notamment les données comptables, économiques et financières** pour l'année civile et qu'il permet ainsi d'effectuer une comparaison entre l'année qu'il retrace et la précédente.

Un document du Ministère des Finances sur « les marchés de partenariat » en date du 1^{er} avril 2016 mentionne que « *Pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics, le rapport annuel, établi par le titulaire, ainsi que les comptes rendus des contrôles menés par l'acheteur, sont transmis à l'assemblée délibérante ou à l'organe délibérant* ».

Ce qui ne risque pas d'être le cas pour le PPP Eclairage public de Grasse puisque strictement **aucune donnée financière ne nous a été communiquée.**

Là encore, un travail réel et suivi de la Commission de Contrôle Financier aurait évité que nous arrivions à un constat aussi inadmissible.

Enfin, et nous ne nous attarderons pas sur ce point de Droit, mais il est très important.

Tout mensonge d'un cocontractant en matière de DSP et de marché public justifie l'annulation du contrat.

Lorsque l'attributaire d'un marché public a menti au pouvoir adjudicateur sur une des caractéristiques de son offre, **ce mensonge doit être regardé comme un vice d'une particulière gravité justifiant l'annulation du contrat.**

Un arrêt récent de la Cour Administrative d'Appel de Paris juge qu' « *un mensonge suffit, par lui-même, parce qu'il caractérise un comportement déloyal vis-à-vis de la personne publique et des entreprises concurrentes, à disqualifier le candidat et par suite, à invalider la consultation dont il a été lauréat* ».

A la lumière de cet arrêt, je pense que nous avons du pain sur la planche.

Très concrètement, je vous propose :

1/ de **faire fonctionner régulièrement, tout au long de l'année, avec tous les moyens nécessaires la Commission de Contrôle Financier des DSP.** La Ville et les Grassois seront les grands gagnants.

2/ **D'entamer une négociation avec Vinci pour récupérer le parking Cathédrale-Place aux Herbes** qui est présenté comme déficitaire depuis des années (-15 889 € en 2015).

Ce qui était aussi le cas du parking de la Roque quand il était en DSP avec Vinci...

3/ **D'exiger sans délais tous les comptes qu'ENEO est tenu de nous présenter dans le cadre du PPP Eclairage Public et qu'il ne nous a pas fournis.** Ce qui constitue un manquement à ses obligations.

4/ De **reprendre tous les contrats et cahiers de charges des délégataires des DSP pour vérifier qu'il n'y a eu à aucun moment mensonge des cocontractants** par rapport aux offres qu'ils ont présentées lors des attributions des marchés.

Monsieur le Maire

- **PRENDRE ACTE** de la présentation des rapports annuels suivants :
 - La Communauté d'Agglomération Pays de Grasse
 - Le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz
 - Le Syndicat Intercommunal du Contrat de Baie des Golfes de Lérins
 - Le Syndicat Intercommunal de la qualité des eaux de la Brague et de ses affluents S.I.A.Q.U.E.B.A
 - Le Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'AZUR
 - Le SICTIAM

Avez-vous des interventions concernant ces rapports ?

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Je vous donne raison et acte de votre lecture conforme de la Loi et je pense que vous avez raison de le souligner pour les 23 communes de notre communauté d'Agglomération. C'est quelque chose qui doit être fait dans chacun des Conseils Municipaux et j'y veillerai personnellement afin que nous puissions avoir un débat.

Monsieur Paul EUZIERE

Monsieur le Maire, il faudrait que les budgets SYMRISE, AROMA Grasse Sainte Marguerite II soient envoyés à tous les élus. Il manque une partie du compte administratif de la CAPG.

Monsieur le Maire

Je présenterai, lorsque l'on aura vendu la dernière parcelle d'Aroma Grasse, le bilan financier en faisant apparaître les contentieux, les frais d'agence, les frais de procédures, les frais divers et variés et les encaissements, afin que l'on sache ce que cela a coûté aux contribuables intercommunaux et qu'on dise : « le prix de la politique de développement économique c'est cela. »

Monsieur Paul EUZIERE

Ou le prix d'une opération d'aménagement.

Monsieur le Maire

C'est le prix d'une opération d'aménagement qui a une vocation de développement économique sur notre territoire intercommunal. Je vais demander à ce que soit ajouté, transmis les éléments et Monsieur FERRERO va le faire dès cet après-midi en écrivant à la communauté d'agglomération afin que nous soit adressé le compte administratif de SIMRISE.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors je vous demande de prendre acte des rapports.

**RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2015
DES ÉTABLISSEMENTS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

1. Rapport annuel d'activité

L'article L. 5211-39 du CGCT dispose que « *tous les ans, avant le 30 septembre, le président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant ...*

Ce rapport est présenté par le maire au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus ».

La présentation du rapport de la CAPG telle qu'elle est faite ne répond pas à cette première obligation.

2. Rapport semestriel des délégués

L'article L. 5211-39 en son alinéa 2 mentionne que « Les délégués communautaires rendent compte au moins 2 fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI ».

Nous rappelons ici, comme nous l'avons déjà fait l'an dernier que cette disposition est une **obligation**, non une possibilité.

Il serait donc souhaitable que notre conseil respecte enfin les dispositions légales.

Il est, en effet, évident que la gestion et les choix de la Communauté d'Agglomération impactent directement la Ville (on le voit encore dans ce conseil au travers de

plusieurs délibérations) et qu'à ce titre l'ensemble des élus municipaux doivent être informés et pouvoir questionner sur la gestion de la CAPG.

Enfin, le rapport remis par la Communauté d'Agglomération comprend bien le Compte Administratif du Budget Principal 2015, mais **il manque le Compte Administratif du Budget annexe Ste Marguerite II.**

C'est-à-dire le Compte Administratif de **toutes les opérations concernant Symrise-Arôme Grasse, dossier très lourd financièrement**, sur lequel existent **des contentieux juridiques** portant sur **des centaines de milliers d'€ à récupérer** (que j'ai gagnés aussi bien au Tribunal Administratif de Nice qu'en Cour Administrative d'Appel de Marseille).

Ce serait le minimum d'information des élus municipaux -et de respect de la loi- d'adjoindre, ce qui est obligatoire, **le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Ste Marguerite II** Symrise-Arôme Grasse qui ne figurent pas dans les documents transmis aux élus municipaux.

Monsieur le Maire

Certaines associations ayant des salariés dans leurs associations ou faisant des actions avant le vote du budget de l'année civile, ont besoin de trésorerie pour fonctionner. Le vote du budget de la Collectivité est généralement en fin du 1^{er} trimestre de l'année civile, il est nécessaire de prévoir des versements d'avances sur subvention de fonctionnement. Ces avances ne prédisposent en aucune manière des volumes de subventions qui seront proposés lors de la présentation du budget primitif 2017.

Je vous propose de bien vouloir accepter préalablement au vote du budget 2017 le vote d'avances de fonctionnement à certaines associations pour un montant de 1 675 700 €.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Nous attendons toujours un rapport et un audit sur les associations en ce qui concerne leurs revenus sociaux, leurs adhérents, leurs objectifs. Donc nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Monsieur le Maire

Vous vous abstenez sur toutes les subventions soient 1 675 700 €.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

C'est une logique de cohérence de groupe hormis les associations dont l'objet est l'éducation et la solidarité sociale et certaines associations sportives, nous nous sommes toujours abstenus. Cela ne veut pas dire que nous votons contre. Depuis le début de votre mandat nous réclamons un audit extrêmement précis et nous sommes dans l'attente de celui-ci.

Monsieur le Maire

Il est lancé. Vous pourrez dire cela au rugby. Vous dites que vous les soutenez mais vous pourrez leur dire que vous vous êtes abstenus.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Je ne vois pas le rapport. Tout le monde connaît mes liens avec le rugby olympique de Grasse. En tant que représentant des deniers publics, mon passé de joueur de rugby n'a absolument rien à voir. D'ailleurs je suis personnellement donateur du club olympique de Grasse. Cela m'empêche de voter contre. Je m'abstiens sur l'ensemble des subventions.

Monsieur le Maire

J'acte votre choix. Je tiens à vous dire que cet audit est en route avec le recrutement de notre contrôleur de gestion.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Je suis d'accord avec vous pour dire qu'on ne peut pas voter individuellement chaque subvention.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Pour des raisons de principe que vous connaissez nous nous abstiendrons, pas pour les mêmes raisons que Monsieur de FONTMICHEL et son groupe, mais pour la raison que nous estimons qu'une association doit vivre de ses adhérents. Je prends l'exemple d'une association qui n'existe pas pour ne froisser personne. Si on prend une association de boules ovales et qu'on n'arrive pas à boucler son budget, on dit aux gens soit on arrête l'association soit on augmente la cotisation pour boucler le budget. Nous restons sur notre position et nous nous abstenons. .

Monsieur le Maire

Merci pour la cohérence de votre approche.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame BANCEL s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2016 - 205 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE BUDGETAIRE 2016**

Monsieur le Maire

Certaines associations n'ont pas été subventionnées lors du vote du budget en Mars 2016. Certaines d'entre elles ont eu des manifestations non prévues en début d'année.

Je vous demande de bien vouloir autoriser le versement des subventions aux associations désignées ci-dessous :

L'Association des Amis de Marguerite Burnat Provins	1 000 €
L'Association Courir en Pays de Grasse	1 000 €
L'Association Un Rêve de Gazelles	500 €
L'Association Ailes de Gazelles	500 €
L'Association Karaté Challenger	1 000 €
Comité des Œuvres Sociales	5 603 €

En concertation avec Monsieur RONDONI, nous souhaitons vous signaler que nous ne subventionnerons plus dans les années à venir les associations Rêve de Gazelles et Ailes de Gazelles.

Monsieur Gilles RONDONI

C'est effectivement une épreuve de rallye sur le désert marocain. Les demandes vont proliférer et les finances de la ville ne permettent pas un saupoudrage permanent sur ce type d'action.

Monsieur le Maire

Nous préférons consacrer les deniers communaux à des associations qui restent sur le territoire communal.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Nous allons voter contre. Non pas que l'on soit contre de refaire le dojo du karaté club. Le problème est que ce monsieur qui organise la conférence des amis de Marguerite Burnat Provins va obtenir 1 000 €. Je pense qu'il peut faire payer l'entrée et les gens intéressés financeront eux-mêmes l'intérêt qu'ils portent à ce sujet. Ce que vous avez dit Monsieur RONDONI est fort juste. Plus on donne de subventions à quiconque et plus l'année d'après on a des nouvelles demandes. C'est un puits sans fond. Cela gêne considérablement toutes les villes de France. C'est la maladie de la France de donner des subventions à quiconque les réclame. Si on organise une conférence on fait payer l'entrée et ainsi la conférence est financée. Donc on votera contre.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Pour aller dans le sens de Monsieur RONDONI et de Monsieur DEGIOANNI, d'où la nécessité de faire un audit sur les associations afin de pouvoir s'accorder sur le fait de donner ou pas des subventions.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame BANCEL votent contre et Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2016 - 206

ARCHIVES COMMUNALES DON ANDRÉ CRESP

Monsieur le Maire

Monsieur André CRESP souhaite donner aux Archives communales environ 200 papiers à en-tête et enveloppes concernant des entreprises du pays grassois et leurs filiales. Il convient de formaliser ce don qui illustre parfaitement l'attachement de monsieur André CRESP à la sauvegarde du patrimoine.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Les documents du service bibliothèque et médiathèques peuvent être soumis au désherbage. Les collections patrimoniales, propriétés de l'Etat, ne sont pas concernées ainsi que les documents dévolus à la conservation et qui sont propriétés de l'Etat. On entend par désherbage le retrait des collections des documents qui sont en mauvais état ou dont le contenu est périmé ou qui n'intéressent plus le public.

Considérant la demande de certains élus de pouvoir maîtriser ce désherbage, chaque opération de désherbage fera l'objet d'une liste qui sera transmise par voie électronique à tous les membres du conseil municipal. Ils auront un mois pour émettre des objections ou poser des questions au sujet de ladite liste. Passé le délai d'un mois, sans objection particulière de la part des membres du conseil municipal, les documents pourront être désaffectés des inventaires afin d'être donnés ou détruits.

Le service des Bibliothèques et Médiathèques doit pouvoir :

- détruire les documents abîmés pour lesquels il ne peut être envisagé de don,
- donner les autres documents à des institutions ou des associations.

En conformité avec les objectifs de développement durable, les ouvrages détruits seront le plus possible confiés à une filière de recyclage de papier.

Je vous demande de bien vouloir autoriser le désherbage des documents suivants s'il n'y a pas d'objection après transmission de la liste.

Monsieur Damien VOARINO

Je pense qu'il faut remercier les services parce que cela leur demande une charge de travail complémentaire mais qui va nous permettre concrètement de jouer pleinement notre rôle d' élu en vérifiant que le bien public n'est pas détruit alors qu'il ne le faudrait pas.

Monsieur le Maire

Merci de jouer votre rôle d' élu au service de nos concitoyens.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Je vous rappelle que cette délibération est retirée de l'ordre du jour et reportée en 2017 compte tenu que les négociations avec l'avocat de la donatrice ne sont pas terminées.

Je cède la parole ainsi que la présidence de séance à Monsieur le premier Adjoint.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Cette décision s'équilibre à 1 376 163,03 euros en investissement et 588 841,91 euros en fonctionnement.

Les opérations principales sont, en terme de réaffectations de crédits :

- la médiathèque pour 2 100 000 €, afin de pouvoir s'aligner sur la phase opérationnelle. Ce montant ne représente pas un surcoût. Il comprend également le règlement de l'assurance en fonctionnement alors que la dépense était prévue en investissement ;
- un montant de 118 583,20 euros pour l'équipement des services et notamment le conservatoire de musique, le service jeunesse, l'éducation, le service des sports, les ateliers municipaux, les bâtiments, les fêtes et la proximité ;
- un complément de crédit pour la subvention à la régie cinéma Studio pour 20 000 euros.

L'inscription en dépenses et en recettes, les opérations suivantes étant neutralisées budgétairement :

- l'acquisition du VVF Belambra suite à un échange avec la trésorerie municipale. Il convient de constater la créance de la société sur la ville de Grasse sur les échéances restantes (2017 et 2018) soit 1 500 000 euros ;
- les dotations aux provisions pour risques de taux et de change sur emprunts complexes de 503 841,91 euros.
- les inscriptions en dépenses et en recettes d'une somme de 85 000 euros, liées à une erreur de facturation d'ERDF qu'il convient de mandater à nouveau.
- la baisse du prélèvement de la section de fonctionnement vers l'investissement pour 123 836,97 euros.

Les autres mouvements sont liés à des virements pour des ré-imputations budgétaires de dépenses.

Je vous demande de bien vouloir adopter la Décision Budgétaire Modificative n° 2 du Budget principal, par chapitre telle qu'elle vous est proposée en annexe.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous n'avons pas voté le budget principal, donc nous ne voterons pas la DBM 2, ce qui est logique.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Compte tenu qu'il y a trois chapitres sur lesquels nous nous sommes opposés à savoir les travaux de la Médiathèque, l'acquisition du VVF Bélambra ainsi que la renégociation des emprunts toxiques nous ne pouvons voter en faveur de cette modification budgétaire.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je constate qu'il y a un complément de subvention pour la régie d'exploitation du cinéma de 20 000 €. Pouvez-vous nous expliquer ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Cela concerne la délibération suivante. Mais je vais vous donner une explication.

Compte-tenu de la volonté du Conseil Municipal de maintenir un cinéma de proximité sous la forme d'art et d'essai et des contraintes particulières liées à l'activité, il y a eu des dépenses supplémentaires en 2016 pour le fonctionnement du cinéma comme des logiciels de téléchargement, le remplacement de matériel informatique cassé, le paiement et report de taxes...

Monsieur Cyril DAUPHOUD

Effectivement il y a une subvention supplémentaire de 20 000 €. Vous avez raison mais nous avons investi un peu plus cette année dans des appareils plus modernes et surtout pour la projection. Cela va nous permettre l'année prochaine de faire des économies car on pourra diminuer le poste de la directrice de 50 % grâce aux investissements de cette année. Nous investissons pour avoir des coûts moindres l'année prochaine.

Monsieur Paul EUZIERE

J'interviens au titre de membre du conseil d'exploitation. Cette subvention est pleinement justifiée. D'abord parce qu'il y a l'achat de matériel pour les téléchargements des films. Il y a l'achat de matériel et d'abonnements pour 4 368 €, ensuite une réparation de l'ordinateur pour la gestion de 2 500 €. Il y avait des taxes foncières non réglées en 2015 et 2016, 35 414 € et des taxes des entreprises non réglées en 2015 et 2016 ce qui fait au total 17 000 €. A compter de 2017 le salaire de la directrice sera réduit de moitié et la prestation de Monsieur GAYMARD qui était chargé de la programmation s'arrête. On va gagner 36 000 € même si on donne un peu plus à un des employés qui se substituera en partie au travail de la directrice (environ 100 € par mois). Au total l'année prochaine nous économiserons 36 156 €. En gros nous avons payé des taxes non réglées, on a acheté du matériel nécessaire et on aura un retour sur cet investissement qui devrait permettre de réduire mécaniquement la subvention de la ville au cinéma le Studio. Ces dépenses sont nécessaires. La mutualisation du poste de la directrice et la suppression du poste de programmeur sont des mesures qui vont dans le bon sens. On s'y retrouvera dès le budget 2017.

Madame Brigitte VIDAL

Nous faisons tous parti de cette régie cinéma. Lors de notre dernière réunion un débat s'est installé et nous avons pu sortir des chiffres et lister tous les postes. C'est bien de trouver des portes de sortie afin que ce cinéma vive à Grasse.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Nous attirons l'attention des grasseois sur le fait que s'il est nécessaire d'aider ce cinéma, et c'est ce que nous faisons depuis deux ans, il faut se poser la question néanmoins de sa survie. Je note avec stupéfaction l'accord enchanté de Monsieur EUZIERE sur le licenciement de personnel.

Monsieur Paul EUZIERE

Il n'y a aucun licenciement, on mutualise.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Cela revient au même.

Monsieur Paul EUZIERE

Je ne suis pas enchanté, je suis ravi qu'on mutualise. C'est une mesure d'économie, de rationalisation et de sagesse.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Cette année 20 000 € de subvention complémentaire, l'année prochaine nous aurons peut-être encore 20 000 € ou 30 000 € et peut-être que ce cinéma finira par disparaître. Nous devons attirer l'attention des grasseois sur le fait que c'est peut-être un puits sans fond. Attention.

Monsieur Damien VOARINO

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Comme Monsieur EUZIERE vous dites que les activités de la Directrice, que l'on va réduire, vont pouvoir être exercées par un employé. Cela veut dire que la Directrice n'était peut-être pas à son poste. Si une partie de son activité peut être faite par un employé, sans juger de la valeur de cet employé, je me dis que ce n'était peut-être pas la peine d'avoir une directrice.

Madame Myriam LAZREUG

A quelle délibération sommes-nous ?
La 209 ou la 210.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Il s'agit de la délibération 209 qui présente la décision budgétaire N°2 du budget principal.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame BANCEL, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

2016 - 210

**BUDGET ANNEXE – REGIE D'EXPLOITATION DU CINEMA STUDIO
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Les éléments viennent d'être donnés et je vous rappelle la volonté du Conseil Municipal de maintenir un cinéma de proximité sous la forme d'art et d'essai et des contraintes particulières liées à l'activité. Il y a eu des dépenses supplémentaires en 2016 pour le fonctionnement du cinéma comme des logiciels de téléchargement, le remplacement de matériel informatique cassé, le paiement et report de taxes...

Il s'agit d'affecter 20 000 euros supplémentaires aux dépenses d'exploitation, par conséquent, en fonction du montant des recettes perçues en 2016, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'exploitation au cinéma à hauteur de 120 000 euros.

Je vous demande de bien vouloir adopter la décision budgétaire modificative n°1 de la Régie d'exploitation du cinéma Studio par chapitre et d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'exploitation à hauteur de 120 000 euros, compte tenu de la décision du conseil municipal de maintenir un cinéma de proximité sous la forme d'art et d'essai et des contraintes particulières liées à l'activité.

Madame Myriam LAZREUG

Je souhaite dire comme la dernière fois que cette délibération me paraît complètement illégale puisque nous sommes dans le cadre d'un service public et commercial et que la commune ne peut pas subventionner le SPIC. Il doit vivre de ses redevances et si vous voulez donner une subvention à titre exceptionnel il faut justifier d'une convention avec le cinéma, convention par laquelle la Mairie aurait imposé des obligations particulières au cinéma. Vous auriez chiffré le coût, le surcoût que cette obligation implique et là vous pourriez compenser ce

surcoût mais en aucun cas vous ne pouvez donner des subventions destinées à compenser un déficit d'exploitation. C'est illégal et interdit par la Loi. Je ne comprends pas comment chaque année on remet au vote une délibération illégale au lieu de changer le fonctionnement juridique du cinéma.

Monsieur Philippe WESTRELIN

C'est une discussion que nous avons déjà eue l'année dernière et il me semble qu'en terme d'imposition de la Mairie les places sont moins chères que pour un cinéma normal et cela avait été évoqué dans cet esprit.

Madame Myriam LAZREUG

Pour pouvoir subventionner il faut que la Mairie impose des obligations particulières et si vous souhaitez donner une subvention elle doit être limitée au surcoût qu'impose cette obligation. Nous n'avons aucun document et nous ne savons pas ce que la Mairie a imposé. Quel est le surcoût ? Là vous nous dites que vous donnez une subvention pour permettre de réparer une machine et un déficit d'exploitation. C'est totalement illégal.

Monsieur le Maire

Je reprends la présidence de séance et je souhaite rassurer Madame LAZREUG sur la légalité de cette délibération qui ne manquera pas de passer au contrôle de légalité.

Madame Myriam LAZREUG

Il y a des délibérations qui passent le contrôle de légalité et qui sont annulées ultérieurement. Ce n'est pas un critère définitif.

Monsieur le Maire

Vous avez raison de dire que l'on n'a pas le droit de subventionner un SPIC mais pour ce cinéma qui est un cinéma d'Art et Essai avec l'exception culturelle c'est tout à fait légal et nous avons le droit de procéder à cela sur ce cinéma. Il n'y a aucun problème de légalité.

Madame Myriam LAZREUG

Le cinéma Art et Essai peut être subventionné s'il est exploité de manière totalement autonome et non pas en régie. C'est le Code des Collectivités Territoriales qui le prévoit.

Monsieur le Maire

Comme cela vous a été expliqué l'an dernier il n'y a aucune difficulté de légalité.

Madame Dominique BOURRET

Je souhaite revenir sur le poste de la Directrice et faire un petit coup de rétroviseur sur l'histoire de ce cinéma que vous connaissez tous. Cela fait plusieurs années qu'on maintient ce cinéma à Grasse. Peut-être parfois les Grassois oublient qu'il existe. Lorsque nous avons nommé cette personne, il y avait un très gros travail à mettre en œuvre à savoir l'installation de cette régie, gros travail administratif et un gros travail de numérisation. Nous avons eu des difficultés pour trouver des projectionnistes. Il a fallu mener beaucoup d'actions envers les écoles, les collèges, les lycées, les associations, tout cela nécessitait un travail à taux plein. Au fil du temps les choses se sont posées, c'est pourquoi nous pouvons imaginer aujourd'hui que la Directrice peut partager son temps de travail sur d'autres activités, toujours dans le domaine culturel. Je pense que cette mutualisation est une excellente chose.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Depuis des années une partie de l'argent des grasseois est mise dans la survie de ce cinéma. Votre projet Martelly va consacrer son arrêt de mort et même si la volonté de le transformer en Art et Essai est peut-être louable, il faut être raisonnable et dans les grandes villes culturelles du monde les cinémas Art et Essai ça marche. Je pense Madame BOURRET que le fond du problème vient de ce que vous avez dit. Pourquoi les gens ne vont pas dans ce cinéma depuis des années ? C'est le fond du problème et ce n'est pas une Directrice à plein temps ou à mi-temps, mais c'est pourquoi vont-ils ailleurs. Pourquoi n'a-t-on pas de Casino ? De Cinéma ? Pourquoi n'a-t-on pas un centre aquatique ? Toujours les mêmes questions qui rabaissent la ville de Grasse, Nous ne sommes pas du tout au niveau d'une ville équivalente en terme d'équipements culturels et sportifs et cela montre les problèmes que nous avons souvent évoqués. Je crois qu'il faut se pencher là-dessus pour comprendre les problèmes de Grasse et non pas seulement sur le vernis.

Madame Brigitte VIDAL

J'entends votre intervention Monsieur DEGIOANNI et lors de notre conseil d'administration nous avons trouvé une petite piste qui va se mettre en place prochainement où nous allons nous attacher à la société MC4. C'est une société qui a des films plus récents et qui sortent à l'affiche. Cela peut-être aussi un problème pour notre cinéma de ne pas avoir de sortie nationale. Nous allons promouvoir les films avec cette société. Bien sûr cette société percevra 2,5 % de la recette. Cela nous permettra d'enlever le salaire de Monsieur GAYMARD, puisque Monsieur GAYMARD était chargé des films au niveau de la production. Nous allons mettre en place ce fonctionnement et nous ferons le point prochainement.

Monsieur le Maire

Nous partageons comme vous Monsieur DEGIOANNI pour que Grasse soit plus attractive et c'est pour cela que nous portons un projet ambitieux de 2,2 hectares dans ce centre historique afin de trouver des espaces et de lutter en terme de concurrence et d'offre face à d'autres villes du département. Nous avons besoin d'offrir aux grasseois des infrastructures de cette dimension que vous appelez de vos vœux. C'est un projet courageux que de permettre à notre commune de se doter de ces infrastructures. Grasse mérite un casino. J'ai personnellement œuvré auprès de la police des jeux, auprès du ministère des finances et j'ai soutenu l'autorisation de jeux qui a été délivrée jusqu'en 2018 et qui nous permettra de voir dans quelques semaines le casino de Grasse enfin rouvrir. Nous avons un enjeu de près de 20 000 € de recettes par mois pour notre commune mais aussi l'attractivité d'un territoire, la légitimité dans un département de la sous-préfecture dotée d'un casino.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

BUDGET ANNEXE
RÉGIE D'EXPLOITATION DU CINÉMA STUDIO
DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Intervention de **Damien VOARINO**,
Conseiller municipal, groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Ce n'est pas un secret, l'unique cinéma qui reste à Grasse n'est pas dans une situation brillante.

Nous partageons l'idée de sa vocation d'Art et d'Essai et de proximité, qui est à nos yeux le seul créneau potentiellement à succès au vu de ses conditions techniques et géographique.

C'est pourquoi nous voterons pour cette délibération.

Néanmoins, au delà des débats d'orientation qui doivent avoir lieu au sein de la Régie d'exploitation, le conseil municipal ne peut éluder que le fonctionnement d'un cinéma est pour partie liée à la question du stationnement. Toutes les études et analyses de professionnels le démontrent.

Sauf à considérer que le Studio n'aurait vocation qu'à être un cinéma de proximité et pas d' Art et d'Essai, il y a donc nécessairement besoin d'un engagement fort de notre part à ce niveau.

Disponibilité, proximité et gratuité doivent être la règle.

Par ailleurs, au regard de son fonctionnement actuel et afin d'en réduire le déficit, nous pensons qu'il est effectivement opportun d'envisager la mutualisation du poste de direction, tout en nous assurant qu'un des employés pourra assurer une partie du travail jusqu'alors effectué par la directrice. Ce qui justifierait une augmentation salariale.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 à hauteur de 25% des chapitres votés au budget précédent, soit : 2 935 458 €.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes et selon la répartition indiquée que vous avez dans vos documents.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Serait-il possible d'avoir un éclaircissement sur les neuf chapitres de demandes par rapport au budget primitif ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Ce sont des autorisations qui permettent de liquider d'une façon générale les dépenses d'investissement qui pour la plupart du temps sont liées au programme 2016.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Certes nous l'avons compris. Néanmoins au chapitre 20 je vais illustrer ma question. Immobilisation incorporelle s'agit-il par exemple du projet de PADD, d'étude pour le PLU ?

Vous pouvez nous dire de quoi il s'agit sur les neuf chapitres. Ne pas utiliser la terminaison comptable, on sait ce que c'est une immobilisation incorporelle. Mais est-ce qu'il s'agit de l'étude du PADD qui est en cours d'exécution, sur les subventions d'équipement versées, pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Cela n'a pas été détaillé. Il y a des logiciels, des études.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

La question est juste d'illustrer un peu plus la délibération. C'est une demande d'éclaircissement c'est tout.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Je ne peux pas vous donner de détails mais ce sont des travaux d'urgence ou des imprévus que nous ferons au premier trimestre 2017 avant le vote du budget.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

On parle quand même de 3 000 000 €.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Oui mais divisés dans une dizaine de chapitres.

Monsieur le Maire

Nous pourrions vous donner la ventilation bien volontiers de l'éclatement de ces sommes par chapitre. Je demande à Monsieur LUBATTI de vous préparer une correspondance avec l'éclatement des sommes par chapitre pour que dans cette première partie de l'exercice 2017 avant le vote du budget nous puissions

fonctionner mais que vous ayez les éléments qui sont positionnés dans les sous-chapitres de chacun des chapitres qui sont évoqués.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Merci.

Monsieur le Maire

C'est normal Monsieur le Président.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Ce sont des volumes qui ne seront pas forcément consommés.

Monsieur Paul EUZIERE

Cela comprend des travaux que nous n'avons pas approuvés et des opérations que nous n'approuvons pas. Donc nous voterons contre.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame BANCEL, Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre et Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2016 - 212

**BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – AUTORISATION DE DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Dans le même esprit le présent rapport a pour objet d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 de l'eau potable à hauteur de 25% des chapitres votés au budget primitif précédent, soit 808 724 €.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes et selon la répartition indiquée que vous avez dans vos documents.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame BANCEL votent contre et Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2016 - 213

**BUDGET ANNEXE – SERVICE D'ASSAINISSEMENT
AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE BUDGET 2017**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 de l'assainissement à hauteur de 25% des chapitres votés au budget primitif précédent soit : 571 183 €.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes et selon la répartition indiquée que vous avez dans vos documents.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame BANCEL votent contre et Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI s'abstiennent.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le présent rapport a pour objet la reprise et la constitution d'une dotation aux provisions pour risques de taux et de change au titre des emprunts complexes. Par délibération numéro 2014-89 en date du 20 mai 2014, une provision a été constituée au titre des emprunts complexes, pour un montant global de 9 091 694.35 €. Cette provision pour risques sur emprunts portait sur 5 emprunts à taux structurés, auxquels étaient éventuellement adossés des swaps, voire des contre-swaps. La constitution initiale de la provision était d'ordre non budgétaire et n'avait donc pas affecté le résultat du compte administratif. Depuis sa constitution, la provision n'a pas évolué.

En raison de nombreux changements intervenus sur les emprunts complexes et notamment la désensibilisation des plus risqués, et compte tenu de l'évolution des marchés, ce dossier a été repris et a fait l'objet tant d'une analyse complète de chacun des facteurs, que d'un effort de précision des méthodes et processus. Chacune des lignes d'emprunt a été examinée au regard de son classement dans la grille « Gissler ». Tous les emprunts comportant un indice « sous-jacent » supérieur à 3 ou un indice « Structure » supérieur à C ont été intégrés dans le portefeuille d'emprunts à provisionner.

A fin 2016, six emprunts sont concernés, dont trois font partie de ceux provisionnés à fin 2013.

Deux emprunts provisionnés à fin 2013 sont sortis des critères, en raison des réaménagements négociés en 2014 et 2015 (DEPFA et SFIL).

A l'issue de ces calculs, apparaît une reprise de la dotation initiale de provisions pour risques de taux à hauteur de 8 829 076,20 €; cette opération est non budgétaire. Il est par ailleurs nécessaire de constituer une provision pour risques de taux et de change pour un montant de 503 841,91 euros ; cette opération est budgétaire.

Le montant de la provision pour risque de taux est calculé par la somme des valeurs différences entre le taux de référence (taux fixe, TEC durée résiduelle ou OAT) et les taux contractuels anticipés par les marchés financiers.

Le montant de la provision pour risque de change est calculé par la somme des valeurs différences entre le cours de change de référence (taux de change au moment de la mobilisation) et les cours de change anticipés par les marchés financiers.

Je vous demande de bien vouloir adopter la reprise d'une dotation initiale aux provisions pour risques sur emprunts pour un montant total de 8 829 076,20 € et adopter la constitution d'une provision semi-budgétaire pour risques sur emprunts pour un montant total de 503 841,91 €.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

En 2014 nous étions les seuls à nous être abstenus sur cette renégociation des emprunts toxiques. Nous avons dénoncé cette précipitation. L'emprunt toxique DEPFA est à hauteur de 7 000 000 €. Il nous a coûté une vingtaine de millions d'euros pour le racheter avec un taux fixe à 9 % plus une indemnité de rachat, plus le rachat. On nous avait vivement critiqué au sein de cette assemblée. J'avais encouragé les administrations et les experts qui vous entouraient. Ce n'est peut-être pas de votre faute, vous savez que les experts ont toujours tort.

Monsieur le Maire

J'assume les choix que nous faisons car ils sont bons.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Nous avons négocié au pire moment de la crise grecque où il y avait un décrochage du franc suisse, un cours du dollar toujours aussi fort, un contexte géo politique très négatif qui a abouti à des montants hallucinants de renégociations. Nous avons renégocié au plus mauvais moment pour la ville et notre groupe avait dit attention nous sommes en train de faire une bêtise, attendons un peu. Aujourd'hui quelle est la situation ? Nous avons un retour à la parité euro dollar, un léger renforcement de l'euro par rapport au franc suisse et les prévisions, les interpolations linéaires des experts prévoyaient des taux d'intérêts à 30, 40, 50 % qui justifiaient un rachat à une vingtaine de millions d'euros pour un emprunt de 7 millions. Aujourd'hui nous retournerions à un taux de 12,30 % sur l'emprunt toxique. Jamais nous ne devrions renégocier un tel emprunt à ces niveaux-là, notamment cet

emprunt de 7 millions d'euros. Si vous faites le calcul tel qu'il nous a été présenté au Conseil Municipal du 14 novembre 2014, sur le SPRED qui calcule l'intérêt, nous obtiendrions un taux d'intérêt à 12,30 % et jamais sur les taux sur lesquels ont été renégociés à savoir 30 à 35 %. Nous demandons des comptes. Nous voterons contre cette délibération. Nous sommes choqués de cette dilapidation de l'argent public. Nous sommes choqués que ni les experts de la ville, ni les élus nous ont écoutés sur ce sujet. Nous trouvons cela absolument scandaleux.

Monsieur le Maire

Moi ce qui me choque Monsieur de FONTMICHEL c'est votre attitude à ne pas reconnaître vos erreurs. Heureusement que nous avons pris cette démarche de désensibiliser la dette toxique. Heureusement que dès le début nous avons pris des conseils extérieurs et vous pouvez critiquer les conseils extérieurs, les services, les finances publiques, les élus tout le monde sauf vous et rester tout seul dans votre posture en pensant que vous avez raison sur tout. Si nous vous avions écouté la ville de Grasse n'aurait plus été en mesure d'assumer ses responsabilités. Si nous avions écouté votre position de l'époque et bien avant DEPFA, vous vous rappelez cette question-là, vous vous trompez vous parlez de la SFIL. Vous mélangez la désensibilisation de l'emprunt DEPFA où vous évoquez des taux d'intérêt erronés, une dette erronée sur votre déclaration précédente. Heureusement que nous avons d'abord eu cette médiation avec le médiateur de la République, avec André MASSON où nous avons désensibilisé ce premier emprunt toxique. Nous avons souhaité obtenir une aide, parce que vous évoquez à charge les choses et vous omettez d'évoquer les 14 millions d'euros du fonds de soutien de la Direction Générale des Finances Publiques. Si nous avions emprunté votre stratégie, si la ville de Grasse avait été gouvernée par Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL elle n'aurait plus été en mesure d'assumer ses engagements financiers avec ces emprunts structurés catastrophiques. Si nous avions continué de payer des taux d'intérêt de 37 %, de séquestrer les sommes, nous mènerions un procès perdu d'avance. Les récentes jurisprudences en la matière, sur des villes de même strate qui ont des services de capacité et de gestion active de la dette, ont été déboutées sur le plan national. Pas une des villes n'a gagné ces procès. Si nous avions pris cette stratégie nous aurions été à la fois condamnés à payer et il faudrait continuer à payer des taux d'intérêt exorbitants, inacceptables pour les collectivités. Nous aurions surtout perdu les 12 millions d'euros du fonds de soutien de Bercy. Je vous ferai confirmer ces dires par Monsieur le Préfet, par la Direction Générale Publique. Nous avons protégé et mis à l'abri notre collectivité et sauvé notre collectivité d'une dérive dramatique sur le plan financier et inféodant sur les intérêts de l'emprunt. Heureusement nous n'avons pas écouté votre stratégie qui était basée sur votre réflexion personnelle mais nous nous sommes entourés de professionnels et de grands experts au regard extérieur afin de trouver des nouvelles marges de manœuvre. Nous avons eu cette approche pour pouvoir sauver notre collectivité. A notre arrivée nous avons dit combien la situation de la ville était préoccupante avec de risque calculé de 9 millions d'euros et aujourd'hui il vous est proposé de démontrer que grâce à la politique que nous avons menée nous passons d'une démarche de 9 millions de risques à 700 000 €. Cette délibération n'est pas le fait du hasard. C'est une réflexion, le fruit d'un grand travail qui permet de désensibiliser la volatilité des cours et des emprunts qui étaient inacceptables pour notre commune pour que nous puissions avoir aujourd'hui des solutions satisfaisantes. Cette délibération sera transmise à tous nos partenaires financiers, bancaires. Ils ont confiance aujourd'hui dans la ville de Grasse car nous avons une lecture la plus objective possible. Nous n'avons pas caché le risque. Nous avons publiquement affiché ces emprunts toxiques afin d'en mesurer les risques et les incidences. Nous avons gagné la confiance des banques. Nous sommes passés d'une situation de haut risque, plus de 9 millions d'euros, à 700 000 € de risque sur la volatilité des emprunts. Je comprends mal votre position, si ce n'est de persister dans cette démarche de dire qu'il ne fallait surtout pas trouver une solution de sortie, qu'il fallait s'enfermer dans un procès. J'ai souhaité prendre une démarche pro active et ne pas être victime de ces procès que nous aurions perdus d'avance. Je vous ai écrit une lettre Monsieur de FONTMICHEL vous donnant les décisions des différentes villes de l'Est, du Nord, de l'Ouest qui toutes ont été condamnées. Vous avez reçu cette correspondance, cette jurisprudence. Vous avez reçu toutes ces décisions qui ont invalidé les positions que vous preniez. Alors oui, nous avons pris cette décision et oui vous devez vous réjouir pour Grasse que nous passions d'une situation de risque estimée à 9 millions d'euros à 700 000 € dans cette délibération qui vous est proposée. Ce qui vous est proposé c'est quelque chose de sérieux, de construit et de bâti.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Je suis très déçu de votre triple mauvaise foi. Vous ne citez aucun chiffre et c'est très embêtant. Ce n'est pas moi qui invente sur les marchés financiers les cours du Dollar et du Franc Suisse. Ce sont des données objectives. En 2014 lorsque nous avons renégocié les taux, l'Euro Dollar était à 1,35, l'Euro Franc Suisse à 1. Nous avons renégocié un prêt sur des prévisions de taux d'intérêt sur ces emprunts toxiques à 35 %. Ce sont des chiffres, c'est objectif. Effectivement nous avons payé 23 millions un prêt qui était de 7 millions. Vous avez un fonds de soutien à 12 millions mais cela fait toujours 11 millions pour la ville. Nous avons payé 11 millions de notre poche pour un prêt qui était de 7 millions. C'est sous votre responsabilité et celle de Monsieur LELEUX que nous avons pris ces emprunts toxiques. Vous étiez Directeur de Cabinet.

Monsieur le Maire

J'étais Directeur de Cabinet Adjoint mais ce n'est pas moi qui aie contracté des emprunts structurés. Ça c'est de la mauvaise foi.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

En tout cas votre majorité a contracté ces emprunts toxiques.

Monsieur le Maire

Il n'y a aucun emprunt en Euro Dollar et vous le savez.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Les taux d'intérêt sur lesquels sont calculés les emprunts toxiques étaient calculés sur la différence entre l'Euro Dollar et l'Euro Franc Suisse. Troisièmement nous n'avons jamais dit qu'il ne fallait pas ne rien faire nous avons dit qu'il fallait attendre avant de faire : c'est très différent. Aujourd'hui en renégociant un emprunt de 7 millions vous auriez eu des taux à 12,5 % et jamais cela n'aurait coûté 11 millions d'euros à la ville et nous n'aurions pas eu besoin du fonds de soutien. Vous pouvez dire que je suis de mauvaise foi mais c'est mathématique.

Monsieur le Maire

Si nous étions restés dans cette situation, cela aurait été catastrophique. Je vous le ferai écrire par Monsieur le Préfet, Monsieur le sous-Préfet et la Direction des finances publiques. Vous savez très bien que les pénalités de sortie s'appliquent. Vous savez que les communes qui se positionnent aujourd'hui ne sont plus éligibles à ce fonds de soutien et que si nous vous avions écouté la ville de Grasse serait sous tutelle. Voilà la vérité. Heureusement vous n'avez pas été élu et les grassois ne vous ont pas fait confiance car la ville de Grasse aurait été sous tutelle.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Au moins la ville de Grasse n'aurait pas ces projets hallucinants comme Martelly et on serait sorti des emprunts toxiques de manière plus intelligente.

Monsieur le Maire

Vous seriez sorti des emprunts toxiques là où aucune ville de France n'a gagné un procès contre l'Etat et la DGFIP.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Pourquoi voulez-vous faire des procès à tout le monde ?

Monsieur le Maire

C'est vous qui l'avez dit. Vous avez dit qu'il fallait attendre.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Attendre avant de renégocier.

Monsieur le Maire

Vous avez raison c'est bien connu.

Monsieur Jean-François LAPORTE

Attendre avant de négocier peut être une stratégie louable. Mais est-ce que cela veut dire qu'aujourd'hui vous auriez renégocié et dans ce cas-là vous n'auriez pas eu les 12 millions d'euros du fonds de soutien ?

Monsieur le Maire

Et un taux d'intérêt à 18 % aujourd'hui.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Nous avons obtenu une pénalité de 500 ou 600 000 €, un taux fixe à 9 % plus 11 millions de rachat pour le prêt toxique avec le fonds de soutien cela fait 23 millions. Aujourd'hui le taux est à 12,30 %.

Monsieur le Maire

Comment pouvez-vous assener des choses comme cela Monsieur de FONTMICHEL ?

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Vous prenez la formule de calcul.

Monsieur le Maire

Je vous montrerai tout à l'heure que vous avez tort.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

On a renégocié au pire moment, en pleine panique.

Monsieur le Maire

Heureusement qu'on a une stratégie ordonnée et structurée.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Vous avez renégocié il y a deux ans car vous étiez en panique et que des banquiers véreux vous ont dit : « attention on va à la catastrophe ». Vous avez renégocié au pire moment sans aucune considération sur ce que

l'opposition vous disait, qui était justifié. Vous auriez pu avoir une stratégie plus responsable par rapport à ces emprunts toxiques. On voit le résultat aujourd'hui en terme de renégociation.

Monsieur le Maire

Nous avons pris la bonne décision. Nous passons de 9 millions de provision de taux de risques à 750 000 €. Aujourd'hui plus personne ne peut solliciter le fonds de soutien et nous avons obtenu 12 millions d'euros. Les banques reviennent à notre table comme partenaires.

Madame Myriam LAZREUG

Les banques reviennent peut-être à la table de Grasse parce qu'elles trouvent que c'est un pigeon bien sympathique. Nous n'avons jamais dit qu'il fallait faire un procès pour la bonne raison que ce procès était déjà intenté par Monsieur LELEUX depuis 2013. Nous, nous avons dit qu'il fallait continuer la procédure dans la mesure où notre groupe avait demandé à la mairie de lui fournir les délégations du Conseil Municipal autorisant Monsieur LELEUX à souscrire les emprunts toxiques et que nous n'avons jamais eu ces délégations. Nous estimions que dans la mesure où le Conseil Municipal n'avait pas donné de délégations au Maire pour souscrire les emprunts toxiques nous avions une chance d'obtenir l'annulation des emprunts devant les tribunaux. C'est un argument que les autres communes, qui n'avaient pas ce même problème, n'ont pas pu soulever. Lorsque vous dites que les communes ont perdu, elles ont perdu sur un autre fondement juridique que celui que nous voulions invoquer.

Monsieur le Maire

On ne gouverne pas une ville avec de la chance.

Madame Myriam LAZREUG

Ce n'est pas une question de chance mais de pouvoir.

Monsieur le Maire

Nous gouvernons avec une nécessité de se mettre à l'abri du risque et non avec de la chance.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Il y a une façon simple de trancher le débat c'est de tracer les deux courbes. Celle dans laquelle nous sommes et celle relatant la situation dans laquelle nous serions si nous n'avions rien fait. C'est mathématique. En traçant les courbes on peut voir à posteriori quel aurait été le meilleur scénario.

Monsieur le Maire

Je vous invite à la fin de la mandature pour faire ces courbes.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Lorsqu'on nous explique qu'on a pris la bonne décision et que l'on se serait trompé, lorsque l'on prend tous les propos que vous avez tenus, qui sur la forme sont odieux, je pense qu'on a déjà un aperçu de l'erreur qu'on a faite. Je vois qu'on a supprimé le risque de 9 millions pour avoir la certitude de payer 20 millions d'euros. Je demande juste qu'on nous sorte les deux courbes et puis le débat sera tranché.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Les chiffres nous vous les fournirons. Si nous n'avions pas renégocié nous aurions à payer aujourd'hui plus de 18 % au lieu de 11 %.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Nous attendons juste les chiffres.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Vous les aurez dans le rapport de gestion.

Monsieur Franck BARBEY

Monsieur de FONTMICHEL vous avez fait un pari il y a un an.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Non le moment était très mal choisi. Aujourd'hui vous avez un renforcement de l'Euro et du Franc Suisse. Nous retrouvons des taux d'intérêts toxiques beaucoup moins toxiques et qui correspondent à peu près à ce que nous avons renégocié au taux de 9 %. Donc 12,5 % contre 9 % sauf que nous avons payé toutes les indemnités plus le rachat à 11 millions.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Comme souvent je voudrais remettre un peu de bon sens dans ce débat. Je pense que Monsieur de FONTMICHEL a en partie raison mais vous refaites le match après qu'il ait eu lieu. Cela me rappelle un peu ce qui se passe en ce moment avec l'affaire TAPIE et madame LAGARDE que je ne porte ni l'un ni l'autre dans mon cœur. Mais je souhaite dire que Madame LAGARDE lorsqu'elle a pris la décision de dire qu'il fallait un arbitrage, a sans doute pris cette décision en se disant que s'il n'y avait pas d'arbitrage, Monsieur TAPIE aurait peut-être pu gagner dix fois plus que ce qu'il a obtenu dans l'arbitrage. Donc c'est toujours facile de refaire le match lorsque l'on connaît les conséquences. Lorsqu'on ne les connaît pas et qu'on est à la tête d'un exécutif comme l'est Monsieur VIAUD avec toute la charge et la responsabilité que cela impose, il me semble qu'on prend les décisions les plus justes et raisonnables. A mon sens, Monsieur le Maire, il fallait faire ce que vous avez fait même si deux ans après les choses ont évolué différemment et peut-être dans un an elles seront encore différentes. Lorsque l'on dirige un exécutif on ne joue ni à la bourse ni au pari.

Monsieur le Maire

Il faut porter la responsabilité qui est la nôtre et les grasseois attendent quelqu'un de responsable et pas quelqu'un qui travaille avec la chance et de l'intuition. Ce n'est pas comme cela que l'on doit gouverner une ville de 50 000 habitants, sous-préfecture des Alpes-Maritimes.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Je voudrais juste dire à Monsieur DEGIOANNI qu'on gouverne en s'informant et en écoutant. On ne refait pas le match puisque nous nous étions abstenus par rapport à cette délibération. C'est important que vous le sachiez.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

2016 - 215

**COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE
RAPPORT DU PREMIER SEMESTRE 2016 – APPROBATION**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Les travaux d'évaluation de la CLECT ont pour but de garantir la neutralité budgétaire pour les communes et la structure intercommunale au moment du transfert d'une compétence. L'attribution de compensation de chaque commune concernée est ensuite modifiée en tenant compte du rapport de la CLECT.

La CLECT « CAPG », composée de représentants des 23 communes membres de la CAPG, s'est réunie à plusieurs reprises pendant le premier semestre 2016 pour définir les méthodes de calcul et évaluer les charges transférées depuis la création de la CAPG, à savoir :

- équipement nautique (piscine découverte), transfert de la Ville de Peymeinade à la CAPG,
- périscolaire des communes, transfert des communes de l'ex CCMA à la CAPG,
- développement numérique du territoire communautaire, dont établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques conformément au 1 de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales », transfert de la Ville de Grasse à la CAPG de l'équipement qui permet la liaison ADSL avec le quartier de Magagnosc,
- animation des contrats de ville transférée de la Ville de Grasse à la CAPG,
- « jeunesse », transfert de la Commune d'Auribeau sur Siagne à la CAPG,
- espaces activité emploi (EAE), transfert de la Ville de Mouans-Sartoux à la CAPG,
- restitution aux communes ex CCMA du versement de subventions aux associations d'animation locale qui ne répondent plus aux critères d'intérêt communautaire.

Pour notre commune, l'évaluation de la charge transférée est la suivante :

- Transfert de l'équipement NRAZO
- Transfert de la compétence « animation des contrats de ville » à la CA du Pays de Grasse

Grasse assurait cette compétence.

L'évaluation de la charge nette à déduire est proposée de la façon suivante je vous demande de bien vouloir approuver le rapport de la CLECT que vous avez en annexe et dire que cette décision sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, Monsieur le Président de la CAPG et Monsieur le Président de la CLECT.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Cette délibération a pour objet la modification de la répartition des indemnités de fonction suite à la démission d'une élue et à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

Considérant que par suite, il a été procédé à l'installation de Monsieur Guillaume MELOT, conseiller municipal, il convient de modifier le tableau de répartition des indemnités de fonction des élus.

La commission optimisation et performance des moyens et ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 29 novembre 2016,

je vous demande de bien vouloir modifier le tableau de répartition en intégrant un conseiller municipal, Monsieur Guillaume MELOT, dont le montant de l'indemnité individuel est fixé à 11.90% de l'indice brut 1015.

Madame Myriam LAZREUG

Quelle est la délégation de ce nouveau conseiller ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

A ce jour la délégation n'est pas définie.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Vu le contrat de délégation de service public du casino de Grasse et le contrat d'occupation des locaux du casino en date du 20 juillet 2011,

Vu la délibération en date du 19 janvier 2016 par laquelle le conseil municipal a approuvé les cessions du contrat de délégation de service public et de la convention d'occupation des locaux du casino de GRASSE signés le 20 juillet 2011 à M. Thierry GUERRIER dans l'attente de la société créée à l'effet de gérer le casino,

Vu les délibérations du 23 février 2016 par lesquelles le conseil municipal a approuvé le transfert desdits contrats à la société « Casino Victoria » et modifié ces contrats.

Considérant la demande du gérant de la société « Casino Victoria » visant à la suspension des loyers le temps utile à la réouverture du casino, que la redevance annuelle payée par la société s'élève à 85 000 euros révisée. La fermeture du casino ne permet pas à la société de l'exploiter le temps nécessaire à obtenir l'autorisation des jeux par le ministère de l'intérieur. La société « Casino Victoria » a obtenu l'autorisation de pratiquer des jeux le 21 octobre 2016 de la part du Ministère de l'intérieur. La société doit à présent signer l'acte de cession prévu par l'ordonnance du 22 juin 2015,

Il est proposé d'exonérer du paiement des redevances :

- Monsieur GUERRIER pour la période du 21 janvier 2016 au 29 février 2016.
- La société « Casino Victoria » pour la période du 1^{er} mars 2016 au 31 décembre 2016.

La commission optimisation et performance des moyens et ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 29 novembre 2016, je vous demande de bien vouloir approuver l'exonération du paiement des redevances pour M. Thierry GUERRIER pour la période du 21 janvier au 29 février 2016 et la société « Casino Victoria » pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2016 et autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente affaire.

Madame Myriam LAZREUG

A quelle date le repreneur avait déposé son dossier auprès du ministère de l'intérieur ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Dès qu'il a eu l'obtention auprès du tribunal de commerce, cela a pris plus d'un an.

Madame Myriam LAZREUG

Quelle est la décision du 22 octobre 2015 de lui accorder un délai de quatre mois pour obtenir l'agrément ? à défaut les loyers devaient être à sa charge. Comment pouvons-nous faire coïncider la décision et la délibération ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Pouvez-vous me redonner les dates.

Madame Myriam LAZREUG

L'ordonnance du 22 juin 2015 disait que le repreneur devait obtenir l'agrément et signer l'acte de cession dans les quatre mois et qu'à défaut les loyers seraient à sa charge.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Je ne pense pas que les loyers étaient à sa charge.

Madame Myriam LAZREUG

C'est ce qui était prévu dans la décision.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Il ne pouvait pas exercer puisqu'il n'y avait pas d'autorisation.

Madame Myriam LAZREUG

C'est ce qui est prévu dans l'ordonnance du juge commissaire. C'est pour ces raisons que je m'interrogeais sur la coïncidence entre cette décision de justice et la délibération.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le transfert n'avait pas été acté donc il ne pouvait pas exercer.

Madame Myriam LAZREUG

La décision disait qu'à compter du 22 octobre 2015 il avait quatre mois.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Il a fait appel de cette décision.

Madame Myriam LAZREUG

On peut avoir la décision d'appel.

Monsieur Philippe WESTRELIN

L'appel a été suspendu puisqu'il vient d'obtenir l'autorisation des jeux. La régularisation totale est en train de se faire pour ouverture qui je pense sera prévue courant janvier.

Madame Myriam LAZREUG

Je ne comprends pas car s'il a fait appel de la décision, s'il se désiste de son appel on revient sur la décision d'octobre 2015 donc on revient sur un délai de quatre mois. Comment faisons-nous coïncider cette décision de justice avec une délibération qui le dispense des loyers ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Ce n'était pas applicable car le contrat de DSP a été transféré en janvier.

Madame Myriam LAZREUG

D'accord mais le juge commissaire n'avait pas prévu ces dispositions. Il a simplement dit à partir de la signature de l'ordonnance le repreneur devra obtenir l'agrément dans un délai de quatre mois et signer l'acte de cession dans un délai de quatre mois à défaut il devra payer les loyers. Nous sommes bien dans cette hypothèse-là.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Il y a une partie des loyers qui seront payés par la procédure auprès du liquidataire. Une partie sera payée et à partir du moment où il est devenu propriétaire de la DSP sans pouvoir exercer, il demande cette suspension de loyers pendant cette période.

Madame Myriam LAZREUG

D'accord mais quelle est la motivation ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Tant qu'il n'était pas agréé par la ville on ne pouvait pas lui imputer les loyers.

Madame Myriam LAZREUG

C'est ce qu'il aurait dû soutenir en appel et ne pas se désister de son appel. Là on est avec une décision de justice qui dit le contraire. Nous passons outre la décision de justice.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Non puisqu'il se dessaisit.

Madame Myriam LAZREUG

La décision du 22 octobre 2015 s'applique puisqu'il ne fait plus appel.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Il ne pouvait pas prendre la DSP puisque l'on ne l'avait pas agréé.

Madame Myriam LAZREUG

Nous avons une décision de justice qui est contraire à ce que l'on fait aujourd'hui donc on passe outre cette décision de justice. C'est juste ce que je veux savoir.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

2016 - 218

**RENOUVELLEMENT URBAIN
CREATION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE ET MODIFICATION DES
FACADES DU LOCAL SITUE A L'INTERSECTION RUE DU FOUR NEUF
PLACE DU CAPORAL VERCUEIL
PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le dépôt d'un permis de construire pour la création d'un local technique abritant une installation électrique (transformateur) et la modification du rez-de-chaussée des façades de l'immeuble au droit de la rue du Four neuf et de la place du Caporal Vercueil.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour la transformation d'un garage en local de transformation électrique et la modification des façades dudit local.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 219

**RENOUVELLEMENT URBAIN
VOIE DE DESENCLAVEMENT DU QUARTIER DE LA GARE
REALISATION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES
CONVENTION AVEC LA SNCF**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Dans le cadre de la création d'une voie de désenclavement dans le quartier de la Gare, il est nécessaire de raccorder le nouveau réseau d'eaux pluviales au réseau public existant. Ces travaux nécessitent de traverser la parcelle BZ 603 appartenant à la S.N.C.F. Le présent rapport a pour objet d'approuver la convention de passage régissant cette traversée.

Je vous demande de bien vouloir approuver le principe d'occupation du domaine ferroviaire de la SNCF moyennant le paiement d'une redevance de 267,40 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer pour le compte de la Commune la convention d'occupation « traversées » pour permettre le passage du réseau d'eaux pluviales de la voie de désenclavement sur le domaine ferroviaire de S.N.C.F. Réseau.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 220

**CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE SUR LE SITE DE SAINT-MARC
AVENANT N°1**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le conseil municipal doit délibérer sur la signature de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière sur le site Saint Marc permettant de prolonger cette intervention jusqu'au 31 décembre 2018.

Je vous demande de bien vouloir approuver les termes de l'avenant n°1 ci-annexé à la convention d'intervention foncière sur le site de Saint Marc entre l'EPF PACA et la Ville de GRASSE et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ledit avenant ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Nous sommes tout à fait d'accord avec l'intervention du Président EUZIERE et cela m'amène à une question à vous poser. Que se passerait-il si l'établissement de portage foncier décidait de ne pas accorder un renouvellement par rapport au portage et exigeait les 1 800 000 € immédiatement ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Ils ont donné leur accord.

Monsieur le Maire

On délibère puisqu'ils ont donné leur accord.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Et si on n'arrive pas à céder les lots d'ici 2018. Que se passera-t-il ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Si en 2018, en envisageant le pire, il nous reste quelques lots nous deviendrons propriétaire et nous aurons tout le loisir de vendre après.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Il n'y aurait pas de renégociation possible en terme de durée ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Est-ce que ce sera intéressant ? cela sera à voir en 2018.

Madame Myriam LAZREUG

Il est mentionné dans la délibération qu'un lot et un lot partiel devraient être vendus à un artisan qui aurait donné son accord récemment. Pouvons-nous avoir plus de précisions, sur le montant et quel lot ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Nous ne sommes plus intermédiaires du moment où nous avons un acheteur. Il lui appartient de voir directement avec l'EPFR.

Madame Myriam LAZREUG

Peut-on avoir la date de l'accord, sur quel lot et à quel prix ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

C'est le prix au m2 sur le hangar et l'acte est en train de se faire avec l'EPFR. Cela nous échappe.

Madame Myriam LAZREUG

La commune n'est pas tenue informée lorsqu'il y a une négociation avec un acheteur. On sait qu'il y a un acheteur mais sans prix et sans lot.

Monsieur Philippe WESTRELIN

C'est nous qui fixons le prix. Je ne l'ai pas en tête mais je vous le ferai parvenir.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Chaque année on nous présente cette délibération avec les mêmes promesses, les mêmes discours : « Nous avons des contacts », « ça va aller » c'est bien de positiver, il y a un effort on vient de gagner deux ans donc on ne nous présentera pas cette délibération l'année prochaine mais j'ai bien peur qu'en décembre 2018 on soit à nouveau face à cette même délibération. C'est un dossier qui traîne depuis des années et là on est soumis à la décision, au bon vouloir de l'EPFR qui demain pourra dire maintenant cela suffit. Cela fait la troisième fois que l'on s'accorde un délai. La question que je pose, au-delà du risque qui n'est pas négligeable, parce que j'entends Monsieur VIAUD expliquer que pour les emprunts toxiques si on ne les avait pas renégociés la ville de Grasse

n'existerait plus alors je ne sais pas si l'EPF PACA avait décidé de ne plus nous donner un délai supplémentaire est ce que la ville de Grasse existerait encore ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Ne vous angoissez pas l'EPF a donné son accord pour deux ans. Nous verrons où nous en sommes dans deux ans.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Cet argent qui est porté à quel coût ? L'EPF met de l'argent sur la table et à la fin va retirer un bénéfice donc c'est un peu comme un emprunt. Quels sont les frais ? Est-ce un pourcentage sur la somme ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Tout est dans la convention Monsieur CASSARINI.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Donc vous l'avez lu, vous pouvez me donner le chiffre.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Je n'ai pas une très grande mémoire.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous me le communiquerez, vous me l'enverrez, c'est comme cela depuis le début du conseil.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Vous l'avez dans les documents et si vous veniez dans les commissions vous auriez eu les chiffres.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Dans les commissions rien ne se passe et ce qui est marrant c'est que depuis qu'on ne vient plus, il semblerait qu'il s'y passe des choses. J'ai posé une question, je souhaite une réponse.

Monsieur le Maire

C'est fatigant d'entendre autant de bêtises. Que vous puissiez donner des leçons de présence aux commissions, de contenu alors même que vous ne venez pas, cela me semble offensant pour le travail des élus. Monsieur CASSARINI il faut se mettre au travail vous ne pouvez pas dire : « dites le moi je ne l'ai pas lu ». Tout le monde travaille, lit les documents et vous vous arrivez autour d'une table en disant à Monsieur WESTRELIN alors dites-moi ça. Vous donnez des ordres à tout le monde. On n'est pas en cours mais au Conseil Municipal où l'on travaille de manière structurée. Si jamais par malheur les grasseois vous avaient confié une liste différente que Monsieur...(interrompu).

Monsieur Stéphane CASSARINI

Le prochain c'est Monsieur EUZIERE et le suivant Monsieur DEGIOANNI.

Monsieur le Maire

Pas du tout car ils travaillent en commission. Nous avons un vrai travail lors des commissions contrairement à vous.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Alors combien ça nous coûte ? L'adjoint aux finances ne le sait pas. C'est grave, lui qui travaille tout le temps et qu'on remercie sans cesse.

Monsieur le Maire

Oui il travaille beaucoup.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Il travaille beaucoup mais a peu de mémoire. Si vous ne le donnez pas c'est que vous ne le savez pas.

Monsieur le Maire

Si vous aviez été dans l'exécutif municipal vous auriez été dans une situation des hangars et qu'auriez-vous fait ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

Donnez-moi les chiffres.

Monsieur le Maire

Qu'auriez-vous fait dans la situation des hangars pour lesquels vous prenez une situation, après une élection, dans laquelle vous êtes lié avec l'EPF PACA.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je sais que vous n'êtes responsable de rien. En 2014 vous avez trouvé tous les dossiers. C'est dommage de découvrir autant de cadavres le jour de votre élection et dans votre majorité beaucoup avaient connaissance de ces dossiers.

Monsieur le Maire

Qu'auriez-vous fait Monsieur CASSARINI ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

A chaque fois que cette délibération nous a été présentée on nous a dit l'année prochaine ce sera réglé, on a des acquéreurs, des contacts...tout va bien et pourtant on repasse la même délibération. C'est comme le dossier SIMRISE à la Communauté d'Agglomération. Rien n'est vendu.

Monsieur le Maire

Rien n'est vendu.

Monsieur Stéphane CASSARINI

De ce fait on est obligé d'utiliser le portage et pour cela je vous demande qu'au-delà du risque qui pèse sur nos têtes, puisqu'on est soumis à la décision de l'EPF PACA, car on ne sait pas si dans deux ans ils donneront encore un délai. Je souhaite savoir combien cela nous coûte chaque année ? Vous êtes incapable de nous le dire comme votre Adjoint aux finances.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Cela ne nous coûte rien chaque année puisque nous le revendons. Nous payerons le jour où nous n'aurons plus de convention avec l'EPF et si nous n'avons pas vendu.

Monsieur Paul EUZIERE

Cela nous coûte le foncier bâti et les charges de copropriété.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le 31 décembre 2018 nous pourrons vous dire combien cela nous a coûté aujourd'hui cela ne nous coûte pas car nous revendons.

Monsieur Paul EUZIERE

Lorsque en mai 2013 cette opération est arrivée, il y avait plusieurs projets très vagues, l'un les réserves muséales, l'autre un terrain de sport. Nous ne savions pas ce que nous allions faire. C'était très flou et loin d'être structuré et pas étudié. Nous l'avions signalé à ce moment-là. Moi je ne sais pas ce qu'aurait fait Stéphane CASSARINI mais moi je sais ce que j'aurai fait et ce que j'ai dit. C'était une opération foireuse, mal ficelée...Aujourd'hui cela se vérifie. Malheureusement, on hérite de ce que l'on hérite. Mais, je trouve que la relocalisation des activités de la zone dite des « hangars » n'a pas eu lieu comme c'était prévu. Finalement il n'y a que trois artisans qui sont là et il va nous rester sur les bras un bâti qui est difficilement récupérable. On paye les charges de copropriété, la taxe foncière.

Monsieur le Maire

Monsieur EUZIERE a raison, on ne paye pas toutes les charges de copropriété et chaque année on défalque ce qui a été vendu puisqu'on est passé de 3 864 000 € à 1 773 000 €.

Monsieur Paul EUZIERE

La seule qui a acheté un lot c'est Valérie COPIN. Les lots, depuis le départ, ont été achetés par Philippe FABRE et Philippe BOUTEILLER.

Monsieur le Maire

Et il reste un lot à la ville et un à l'agglo.

Monsieur Paul EUZIERE

Et qui sont invendables !

Monsieur le Maire

Nous payons les charges de copropriété, l'assurance et le foncier.

Monsieur Paul EUZIERE

Quatre lots ont été vendus :

1. FABRE
2. BOUTEILLER
3. ENTREPRISE COPIN
4. L'AGGLO

Et donc il en reste cinq car il y avait neuf lots.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**SAINT MARC : CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE
SUR LE SITE
Avenant N°1 avec l'EPF PACA**

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Nous avons toujours émis des doutes sur les possibilités réelles et la gestion de ce site de St Marc, qui n'est pas nu, mais bâti, dont l'achat en 2013 devait solutionner la relocalisation des activités qui étaient jusqu'alors sises dans la zone dite « des Hangars », au bas de l'avenue Pierre Sépard, face à la gare SNCF.

En fait, trois seulement des 12 propriétaires de l'ancienne co-propriété des Bois de Boulogne ont été relocalisés à St Marc.

La délibération fait état d' « *une dizaine de créations d'emplois* ».

Il faudra en donner le détail et mettre en parallèle les activités de la « Zone des Hangars » qui ont cessé.

Nous n'allons pas revenir sur une opération de bétonnage du secteur de la Gare SNCF qui n'a « d'Utilité Publique » que le nom –et qui coûtera, in fine, aux finances communales bien plus que prévu.

Par contre, comme nous l'avons toujours souligné, ces portages financiers par l'EPF PACA sont à hauts risques.

En effet, aux termes des conventions avec l'Etablissement Public Foncier, si l'on n'a pas vendu ce que l'on a acquis, c'est la Ville qui devient propriétaire des invendus et doit alors rembourser à l'EPF.

Ce qui est logique, mais constitue aussi une véritable bombe à retardement.

En **mai 2013**, le coût d'acquisition par l'EPF –pour le compte de la Ville- était de **3 864 137 €**.

A ce jour, le solde restant à la charge de la Ville est de **1 773 366 €**

Parmi les ventes, une parcelle a été acquise par la CAPG sans qu'on n'en connaisse la destination (et on ne la connaît toujours pas...), pour un montant de 1,2 million €.

Au fil du temps, s'ajoutent les taxes sur le foncier bâti, les assurances, les charges de copropriété.

Aujourd'hui, avec cet avenant, il est proposé de prolonger de deux ans (jusqu'au 31 décembre 2018), la convention avec l'EPF PACA. C'est-à-dire de différer, là encore, le paiement de dettes que nous devons acquitter, en même temps que nous devons payer toutes les charges induites par la prolongation pendant 2 années supplémentaires de la gestion par l'EPF PACA.

En 2013, nous avons émis des réserves sur cette opération qui nous paraissait peu réfléchie.

Nous constatons qu'elles se vérifient entièrement, une fois de plus au détriment des finances de la Ville. Nous nous abstiendrons donc.

2016 - 221

**CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIE DE DESSERTE
EXISTANTE DES ENSEMBLES IMMOBILIERS VALMY, VAL DE PROVENCE ET
L'ADRET / MODIFICATION**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Par délibération en date du 23 février 2016 a été décidé le transfert de la voie de desserte des ensembles immobiliers : le Valmy, Val de Provence et de la copropriété de l'Adret dans le domaine public de la commune sans indemnité. Il s'agissait de tènements fonciers acquis auprès de Nouveau Logis Azur, de Côte d'Azur Habitat et de la copropriété de l'Adret. Il convient d'y ajouter une parcelle de 6 m² (BL 298) détachée du terrain appartenant à la copropriété de l'Adret. Il vous est demandé de bien vouloir décider dans le cadre du transfert de la voie de desserte des ensembles immobiliers le Valmy, Val de Provence et la copropriété de l'Adret dans le domaine public de la Commune d'y adjoindre une parcelle de 6 m² détachée de la copropriété de l'Adret et d'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer l'acte d'acquisition.

Je vous demande de bien vouloir décider dans le cadre du transfert de la voie de desserte des ensembles immobiliers le Valmy, Val de Provence et la copropriété de l'Adret dans le Domaine public de la Commune d'y adjoindre une parcelle de 6 m² (BL 298) détachée de la copropriété de l'Adret conformément au plan annexé, approuver l'acquisition de cette parcelle et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer pour le compte de la Ville tous documents à intervenir nécessaires à la réalisation de cette affaire et notamment l'acte d'acquisition.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 222

**SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT
APPROBATION DES RAPPORTS DE GESTION ET DES MANDATAIRES SOCIAUX
2015**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le présent rapport a pour objet de présenter les principaux événements intervenus au cours de l'exercice 2015 au sein de la SPL Pays de Grasse Développement dont la ville de Grasse est actionnaire majoritaire. Vous trouverez dans le document annexé le détail des rapports d'activités et des mandataires sociaux.

Pays de Grasse Développement a approuvé durant l'année 2015 :

- une augmentation de son capital qui a été portée à 291.177,59 €, avec l'entrée des communes de Peymeinade, Le Tignet, Saint-Cézaire-sur-Siagne et Saint-Vallier-de-Thiery.
- la dissolution par Transfert Universel de Patrimoine de la filiale Grasse Patrimoine.

Les rapports, objets de cette délibération, ont été auparavant approuvés par le Conseil d'Administration daté du 24 mai 2016 et par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est déroulée le 16 juin 2016. Vous trouverez leur détail en annexe.

Sur le plan opérationnel, la SPL Pays de Grasse Développement a mené les missions et actions suivantes :

- Pour la partie « Restructuration Urbaine du centre ancien de Grasse » :
 - la poursuite des travaux de restructuration et clos et couverts sur les îlots : Four Oratoire (Tranche 2), Mougins-Roquefort et Goby
 - le démarrage des travaux d'aménagement des espaces publics en cœur d'îlot des Moulinets
 - l'accompagnement d'actions complémentaires en Centre Historique

- Pour la partie « Animation d'équipe opérationnelle » :
 - l'animation de l'OPAH intercommunale pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse sur l'ensemble du territoire de l'ex-Pôle Azur Provence (2013-2016)
 - l'assistance sur la programmation du site Riviera 2 à Saint-Cézaire
- Pour la partie « Aménagement économique et développement commercial » :
 - sur le secteur Martelly en tant que Maître d'Ouvrage, avec la finalisation du montage foncier et financier et le choix de l'équipe « Promoteur-concepteur »
 - le suivi de la pépinière commerciale et des travaux pour l'ouverture de nouveaux commerces

Sur le plan financier :

Dans le cadre de la concession d'aménagement du centre historique, elle a contracté trois emprunts représentant un capital restant dû au 31/12/2015 de 3.172.884 €, garantis à 80% par la ville de Grasse.

Sur le plan foncier :

Dans le cadre de la concession d'aménagement du centre historique pour l'îlot des Moulinets, elle a acquis des lots de copropriétés à l'euro symbolique, puis cédé à la SCCV Vieux Grasse, les 22 immeubles représentant 22 logements pour 995.000 €.

En conclusion, les comptes annuels de l'exercice social au 31 Décembre 2015 se sont traduits par un résultat déficitaire après impôt sur les sociétés de 111.197,55 € entraînant de porter le montant des fonds propres à 445.819 €. De plus, elle présente un total du bilan de 11.120.276 € contre 11.808.978 € en 2014.

En ce qui concerne les perspectives de l'exercice 2016 la SPL Pays de Grasse Développement :

1. poursuivra ses interventions dans le cadre de la programmation du Projet de Renouvellement Urbain pour le secteur du Grand Centre, notamment sur les aménagements d'espaces publics des îlots Four de l'oratoire et des Moulinets, puis de travaux de restructuration à vocation d'habitation pour les îlots Goby et Mougins Roquefort.
2. en accord avec la Ville de Grasse et suite à des réunions et ateliers publics, arrêtera la programmation générale de l'opération Martelly
3. poursuivra sa mission de suivi-animation du dispositif d'amélioration du parc bâti ancien sur l'ensemble périmètre des 23 communes du Pays de Grasse
4. recherchera à accompagner les autres communes, actionnaires de la SPL, dans leur développement

Par conséquent, je propose au vote de l'assemblée l'approbation des rapports de gestion et des mandataires sociaux de l'année 2015 et d'approuver les rapports de gestion des mandataires sociaux pour l'exercice 2015 de la SPL Pays de Grasse Développement, en annexe de la présente délibération.

Monsieur Damien VOARINO

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame BANCEL s'abstiennent et Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

SPL PAYS DE GRASSE DÉVELOPPEMENT
Approbation des rapports de gestion 2015 (2016-222)
Compte-rendu d'activité 2015 (2016-223)
Emprunt bancaire à hauteur de 5 Millions d'€ (2016-224)

Intervention de **Damien VOARINO**,
Conseiller municipal, groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Les délibérations 222: *"Approbation des rapports de gestion et des mandataires sociaux 2015"*, 223: *"Concession d'aménagement du centre historique approbation du compte rendu d'activités à la collectivité exercice 2015, approbation de l'avenant n° 22"* et 224: *"Concession d'aménagement du centre historique, emprunt bancaire de 5 millions d'euros, garantie d'emprunt à hauteur de 80 % de la ville de Grasse"* sont l'occasion d'une photographie du présent et de l'avenir proche de la SPL Pays de Grasse Développement.

Sans faire de catastrophisme, il apparaît au vu des rapports de gestion et des mandataires sociaux 2015 que la SPL sort de l'année 2015 fragilisée.

Ce qui se traduit, je tiens à la souligner car cela doit nous alerter, par une perte d'un cinquième de ses fonds propres.

Ce n'est pas dramatique en soi, mais la situation nous paraît inquiétante pour plusieurs raisons.

1/ L'équilibre financier de la SPL Pays de Grasse Développement est principalement assuré par l'articulation acquisitions, travaux et cessions.

Or, les effondrements mais aussi les difficultés et aléas inhérents aux travaux en Centre ancien, associés aux retards dans les cessions foncières, rendent cet équilibre précaire.

2/ Aujourd'hui, la SPL assure la maîtrise d'ouvrage de projets lourds comme celui de la ZAC Martelly, les volumes financiers sont énormes et les emprunts garantis par la ville se succèdent.

A nos yeux la conjoncture immobilière et la multiplicité des chantiers risquent de rendre les prévisions techniques et financières caduques.

Parce que nous ne voulons pas confondre vitesse et précipitation et que nous sommes opposés à certains projets notamment celui de la ZAC Martelly qui nous paraît à tous points de vue très hasardeux, intenable au niveau du calendrier et à hauts risques financiers pour les finances publiques, nous voterons contre ces trois délibérations.

**SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT
CONCESSION D'AMENAGEMENT DU CENTRE HISTORIQUE
APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE 2015
APPROBATION DE L'AVENANT N°22**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le présent rapport a pour objet de présenter pour la concession d'aménagement du centre historique confiée à la SPL Pays de Grasse Développement un plan de trésorerie actualisé, faisant apparaître l'état des réalisations en recettes et dépenses au 31/12/2015, ainsi qu'une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé.

Vous trouverez dans les documents annexés le détail de ces éléments, dont voici la synthèse :

- Le bilan financier prend en compte l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre des opérations ANRU dont la SPL Pays de Grasse Développement assure la maîtrise d'ouvrage : la requalification des îlots dégradés et aménagement des espaces publics : Four de l'Oratoire ; Rêve Vieille ; Goby ; Moulinets ; Mougins Roquefort et Sainte Marthe ainsi que l'aménagement de la ZAC Martelly et la pépinière commerciale. Il intègre le règlement du sinistre de l'îlot Mougins Roquefort et le montant des travaux, honoraires techniques et frais pris en charge par les assurances.
- Les crédits mobilisables auprès des partenaires : ANRU, Conseils Départemental et Régional, CAPG ainsi que la Caisse des Dépôts, d'un montant de 14,779 millions d'euros, ont été versés à hauteur de 10,387 millions d'euros au titre des années précédentes.
- Le bilan financier prévisionnel de l'opération qui passe de 55,078 millions d'euros à 56,547 millions d'euros TTC, et qui s'équilibre notamment avec une participation communale totale de 16,442 millions d'euros, dont 15,113 millions d'euros ont été versés au titre des années précédentes. Ce montant est en diminution de 148 K € par rapport à la précédente délibération.
- La participation communale pour l'année 2016, d'un montant total de 547.000 euros, a été versée sur facturation de la Société, au cours de l'année. La participation 2017 s'élèvera à 150.000 euros au titre de l'équilibre de l'opération et sera réglée sur présentation des factures correspondantes.
- L'opération d'aménagement de la ZAC Martelly nécessite la prorogation d'une année supplémentaire de la concession d'aménagement du centre historique, ainsi que l'intégration du bilan d'aménagement prévisionnel finalisé avec le choix du projet et du promoteur. Il a également été intégré la contractualisation d'un emprunt bancaire de 5 millions d'euros avec un différé d'amortissement de 24 mois.

Enfin, il y a lieu d'entériner ces évolutions dans le cadre d'un avenant n°22 portant sur la modification du montant total du bilan prévisionnel et de la participation communale au titre du fonctionnement, de même que sur le délai de l'opération concédée, pour tenir compte de l'opération d'aménagement de la ZAC Martelly. Par conséquent, je propose au vote de l'assemblée l'approbation du compte-rendu financier avec le montant du bilan et de la participation communale, de la note de conjoncture ainsi que de l'avenant n°22.

Je vous demande de bien vouloir approuver le compte rendu financier présenté à la Ville, ainsi que le nouveau bilan révisé pour un montant de 56,547 millions d'euros TTC, approuver la participation communale d'équilibre totale de 8,361 millions d'euros et procéder au versement de la participation communale 2017 de 150.000 € pour maintenir l'équilibre financier de cette opération, conformément au bilan, compte d'exploitation et note de conjoncture fournis par Pays de Grasse Développement, dire que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2017, approuver l'avenant n° 22 tel qu'annexé à la présente délibération et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame BANCEL s'abstiennent et Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT
CONCESSION D'AMENAGEMENT DU CENTRE HISTORIQUE
EMPRUNT BANCAIRE DE 5 MILLIONS D'EUROS
GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 80 % DE LA VILLE DE GRASSE**

Monsieur Philippe WESTRELIN

La commune a missionné la SPL Pays de Grasse Développement en tant qu'aménageur public pour la réalisation des travaux d'aménagement urbain du secteur Martelly, conformément au dossier signé par la Ville avec l'ANRU dans sa stratégie de Renouvellement Urbain du Grand Centre et au dossier de réalisation de ZAC.

La SPL Pays de Grasse Développement, pour parvenir à atteindre ses objectifs opérationnels sur l'aménagement du secteur Martelly, doit acquérir en cette fin d'année 2016 et au cours de l'année 2017, différents biens conformément aux délibérations approuvées lors du conseil municipal de Grasse en date du 28 juin 2016 :

- A la Ville de Grasse : l'ancien local Montlaur, le parking Martelly et les voiries : Allée du 8 mai 45 et traverse Riou Blaquet
- A l'Etablissement Public Foncier Régional : le bâtiment de la station service et du garage Gambetta, l'ancien bar Martelly et un local 12, rue Paul Goby.

Par conséquent, elle a un besoin de financement de 5 millions d'euros pour les acquérir et a donc sollicité plusieurs établissements bancaires (Caisse d'épargne, Arkéa Banque, Crédit Coopératif, Banque Postale, Crédit Agricole et la Caisse des dépôts), pour lui faire des propositions. La Direction des Affaires Financières de la Ville de Grasse et la Direction de la SPL Pays de Grasse Développement ont ainsi procédé à l'analyse des propositions et il a été proposé de retenir celle émanant du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur – Agence entreprises – Secteur Cannes selon les modalités suivantes :

- Durée : 5 années
- Mode d'amortissement du capital : constant
- Périodicité des échéances : semestrielle
- Conditions financières :
 - Frais de dossier : 2.000 €
 - Taux fixe : 0,70%
 - Différé d'amortissement du capital : 24 mois

Conformément à la réglementation en vigueur pour les opérations d'aménagement visées aux articles L.300-1 à L.300 -4 du Code de l'Urbanisme, et dans le cadre de la concession d'aménagement du centre historique, la Ville de Grasse peut garantir cet emprunt à hauteur de 80% pendant la durée de l'emprunt.

Par conséquent, je propose au vote de l'assemblée l'approbation de la garantie d'emprunt à hauteur de 80% de la Ville de Grasse pendant la durée de l'emprunt de 5.000.000 €.

Je vous demande de bien vouloir accorder la garantie d'emprunt de la Ville de Grasse à hauteur de 80% pour un montant de capital de 5 millions d'euros au bénéfice de la SPL Pays de Grasse Développement et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame BANCEL s'abstiennent et Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

Monsieur Philippe WESTRELIN

La présente délibération a pour objet le financement d'une action venant en complément de la programmation 2016 du Contrat de Ville 2015-2020. Cette action est inscrite dans le cadre d'un projet global validé par l'ensemble des partenaires financeurs sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et répond aux objectifs définis dans le pilier Cohésion Sociale. Je laisse le soin à ma collègue Nicole NUTINI Vice-Présidente communautaire en charge de la Politique de la Ville de vous présenter en détail l'action qui sera menée sur les Fleurs de Grasse.

Madame Nicole NUTINI

Le diagnostic de territoire réalisé en amont du Contrat de Ville a permis d'identifier de nombreux freins et barrières invisibles limitant l'accès à la culture, mais également une nécessité de renforcer la cohésion familiale et la communication au sein de la famille. Il s'agit donc, par le biais d'ateliers théâtre Impro parents/ enfants de recréer ou consolider des liens familiaux et de travailler sur la parentalité tout en s'initiant à une pratique culturelle. Le théâtre FORUM ouvre un espace public destiné à la parole, l'échange et au débat auprès des citoyens. Il est utilisé pour sensibiliser le public sur une problématique sociétale. Ces ateliers débiteront mi-décembre 2016 sur le quartier des Fleurs de Grasse. Les ateliers de théâtre Impro parents/ enfants s'adressent à toutes les familles désireuses de partager un moment ludique d'expression et de travailler sur la cohésion familiale. La séance de théâtre FORUM sera réalisée sur le quartier des Fleurs de Grasse, la date sera définie en collaboration avec l'ensemble des associations œuvrant sur ce quartier. L'objectif recherché est le développement harmonieux des quartiers prioritaires au sein et a été travaillé en partenariat étroit avec les associations de terrain et les services municipaux. Une convention d'objectifs et de financement entre la Ville et l'association sera établie pour préciser les modalités d'intervention et d'évaluation. Je vous demande de bien vouloir approuver le versement de cette subvention d'un montant de 1 500 € à l'association « Ni Vos Ni Connus ».

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Vous savez comme nous sommes réticents dans notre groupe à valider ce genre d'opération et même si des acteurs très compétents sont venus dire qu'il est nécessaire de recréer le lien entre les parents et les enfants, de faire accéder à la culture un certain nombre de gens, finalement dire qu'il faut vivre ensemble. Aujourd'hui il y a des gens qui n'ont pas envie de vivre ensemble et il y a des gens qui veulent se cultiver en lisant uniquement le coran ça existe aussi. On a en France une éducation Nationale qui si elle était bien faite devrait apprendre la culture au fur et à mesure de l'échelonnement des classes. On peut apprendre Molière, Shakespeare et tant de belles choses et on n'est pas obligé de se concentrer sur le Coran. Si on va dans ces quartiers pour imposer à des populations l'accès à une certaine culture, cela veut dire qu'ils n'ont pas envie d'y aller naturellement. Alors ne dépensons pas d'argent pour ces gens-là et invitons les à quitter notre territoire pour aller se cultiver sur leur propre terre ou les terres de leurs ancêtres. Donc nous voterons contre cette délibération.

Monsieur le Maire

Il s'agit d'aider l'association « Ni Vos Ni Connus » qui fait du théâtre.

Madame Dominique BOURRET

J'ai assisté à l'assemblée générale de cette association récemment et je peux dire que cette association est très connue et fait un très bon travail.

Monsieur Mahamadou SIRIBIE

Je suis scandalisé d'entendre ce type de propos. Lorsque l'on parle les mots ont un sens. Avez-vous des statistiques dans les quartiers des personnes identifiées qui lisent le Coran ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Il y a en France des millions de gens qui lisent le Coran.

Monsieur Mahamadou SIRIBIE

Avez-vous des statistiques par rapport à ce que vous avancez ? Ce sont des accusations qui parfois portent à stigmatiser une population. Ce type de propos ne permet pas la cohésion sociale. Il y a des gens en France qui cherchent à s'instruire avec toutes sortes de lectures.

Monsieur Chems SALLAH

Monsieur DEGIOANNI votre intervention est hors sujet.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je pense que je suis tout à fait dans le sujet puisque les deux intervenants qui viennent de m'adresser la parole je pense, lisent le Coran.

Monsieur Chems SALLAH

Je peux vous assurer que je n'ai jamais lu le Coran.

Monsieur Mahamadou SIRIBIE

Je vais vous donner mon cursus scolaire : deux licences, deux masters et un doctorat. Est-ce une malédiction de lire le Coran ? Non. On peut lire le Coran, Corneille ou Voltaire.

Monsieur le Maire

Nous allons revenir à notre sujet d'origine. On délibère pour accorder une participation financière à cette association qui s'appelle « Ni Vus Ni Connus » et qui fait du théâtre.

Monsieur Paul EUZIERE

J'ai lu la Bible, le Coran, les Evangiles et tout cela très intéressant. Je lis aussi Shakespeare. Je ne vois pas la relation avec la délibération qui nous est présentée. Ce n'est pas une association qui fait lire le Coran ou qui met en scène le Coran.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je maintiens mes propos dans le sens où nous avons ici des intervenants qui font semblant de ne pas comprendre. Je rencontre un certain nombre de gens qui vivent dans des quartiers, qui souhaitent dès qu'ils le peuvent le quitter parce que c'est installer dans ces quartiers du communautarisme. Du communautarisme qui fait que les gens qui y vivent, ne vivent pas comme nos ancêtres.

Monsieur Paul EUZIERE

Qui sont nos ancêtres ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Les vôtres, les miens.

Monsieur Paul EUZIERE

Ah ! On n'a pas les noms ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Les « EUZIERE ». Moi les miens s'appelaient « DEGIOANNI » ils sont venus en France s'installer et sont devenus Français, en respectant toutes les traditions des Français. A chaque fois que l'on met de l'argent dans une association qui dit nous allons aider à la parentalité, on n'apprend pas à être parents, on ne donne pas de l'argent aux gens pour savoir comment on élève des enfants. On ne donne pas de l'argent pour vivre ensemble. Soit on a envie de vivre ensemble et cela se passe très bien soit on en n'a pas envie et on ne force pas les gens à vivre ensemble. C'est pour cela que nous votons contre.

Monsieur Chems SALLAH

Lorsque je dis que je n'ai pas lu le Coran je ne dis pas que c'est bien ou pas. Je dis seulement que je ne l'ai pas lu.

Madame Myriam LAZREUG

On nous dit que cette subvention peut permettre à des populations qui n'ont pas accès à la culture, à cause de freins et barrières invisibles, d'y accéder. Mais plutôt que de leur donner une subvention pour qu'ils restent à l'intérieur de la Blaquièrre, pour faire du théâtre ou des improvisations, ne serait-ce pas mieux de leur permettre d'accéder par exemple au théâtre de Grasse ?

Monsieur le Maire

Ils le font aussi.

Madame Myriam LAZREUG

Avec 1 500 €, on achète combien de billets de théâtre ? Plutôt que de les laisser à l'intérieur de la Blaquièrre pour faire du théâtre d'improvisation, ce n'est pas la culture ça.

Madame Nicole NUTINI

Cette conversation m'interpelle et me choque. Monsieur DEGIOANNI j'aimerais pouvoir échanger avec vous mais je sais que je n'arriverai jamais à vous convaincre. Madame LAZREUG, ce sont des conversations qui mériteraient entre élus des échanges apaisés car on sent bien que ces échanges ne sont pas apaisés.

Madame Myriam LAZREUG

Je suis très apaisée et je n'ai aucune animosité. Je trouve cela très méprisant pour les populations concernées. On estime qu'elles ont accès à la culture en restant à la Blaquièrre. Je trouve cela méprisant.

Monsieur le Maire

Vous interprétez très mal les choses.

Madame Dominique BOURRET

Dans cette délibération la forme d'accès à la culture est une forme de sémantique qui aurait pu être adoucie car je me permets de vous rappeler que l'accès de la culture à Grasse est pour tous. Le théâtre est plein toutes générations confondues, toutes catégories sociales professionnelles et tous quartiers confondus, pour toutes les populations au sens large du terme. C'est une action complémentaire de tout ce qui est fait par ailleurs.

Monsieur Guillaume MELOT

Le théâtre permet un épanouissement personnel. Il permet de s'exprimer plus facilement, d'être plus à l'aise. Sur ce point je pense que le théâtre peut être très utile. Ensuite vous parlez de la Blaquièrre, si vous allez dans une salle de sport vous allez aller à côté de chez vous car tout le monde n'est pas véhiculé et tout le monde n'a pas les moyens de se déplacer. Etre dans le quartier c'est être au contact directement avec eux et ce n'est que mieux, pour moi.

Monsieur Paul EUZIERE

Je pense qu'il y a une part de vérité y compris par nos collègues qui émettent des réserves. Il vaudrait mieux donner 1 500 € à l'école de la Blaquièrre pour amener les enfants au théâtre.

Monsieur le Maire

Vous êtes trop fort Monsieur EUZIERE.

Monsieur Paul EUZIERE

Mais non c'est une réalité, là ils sont obligés d'y aller. Ce sont des spectacles choisis plutôt que de faire de l'improvisation qui par définition est toujours discutable. C'est juste un avis.

Madame Dominique BOURRET

C'est très partisan.

Monsieur Paul EUZIERE

Je suis très partisan puisque j'ai travaillé trente-deux ans à la Blaquièrre et que je connais le quartier.

Madame Dominique BOURRET

Nous connaissons tous.

Monsieur Paul EUZIERE

On connaît aussi les réductions de moyen pour les écoles de l'extérieur de la ville pour se rendre au théâtre. A faire des choix et arbitrer, il faut peut-être réfléchir à cela. Dans ce que disent nos collègues il n'y a pas que du 100 % à rejeter.

Monsieur le Maire

Je combats moi aussi toute forme de communautarisme et je souhaite le bien-être de nos habitants. Je pense qu'il est normal de pouvoir enseigner le théâtre à tous les habitants de tous les quartiers. Nous devons transmettre ces valeurs. Je souhaite que les Lois de la République soient respectées et appliquées partout sur le territoire communal.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame BANCEL votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

2016 - 226

DEPOT DU DOSSIER DE CLASSEMENT EN STATION DE TOURISME

Madame Catherine BUTTY

L'article 88 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 précise que le classement en station de tourisme est valable jusqu'au 1^{er} janvier 2018. Considérant par conséquent que le décret de classement de la commune de Grasse devient caduc au 1^{er} janvier 2018 et que la Ville ne pourra donc plus continuer à bénéficier des avantages liés à ce classement. Vu la circulaire ministérielle du 3 décembre 2009 relative aux communes touristiques et aux stations classées qui fixent les différentes étapes nécessaires pour obtenir la labélisation de « Commune touristique » et « Station de Tourisme » comme suit :

- La commune doit disposer d'un office de Tourisme classé en 1^{ère} catégorie et doit déposer un dossier de demande de classement à la demande du Conseil municipal conformément aux articles D.133-21 et D.133-22 du code du Tourisme. Le délai d'instruction est de deux mois.
- Une fois le classement en 1^{ère} catégorie, le conseil municipal doit ensuite demander officiellement la dénomination de commune touristique. Le délai d'instruction est de deux mois.
- Une fois cette dénomination obtenue, le Conseil municipal doit délibérer pour demander le classement en station de tourisme. Le délai d'instruction est de un an.

Considérant que l'Office de Tourisme a obtenu le label « Qualité Tourisme » le 27 septembre 2016,

Considérant que le classement en 1^{ère} catégorie, ainsi que celui de Commune Touristique ont déjà reçu un avis favorable de la part de la Préfecture lors de la réception des dossiers déposés par la Ville de Grasse et l'Office de Tourisme et que le retour officiel de la Préfecture doit se faire avant le 21 décembre 2016,

Considérant la circulaire du 3 décembre 2009 et considérant la fin du classement de la Ville de Grasse au 1^{er} janvier 2018, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de classement en Station de Tourisme auprès de la Préfecture des Alpes-Maritimes dès réception officielle des courriers de la Sous-Préfecture du classement en 1^{ère} catégorie et en Commune Touristique.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire de Grasse à déposer un dossier de demande de classement en Station de Tourisme auprès de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christophe MOREL

Le projet d'aménagement du secteur Roure s'inscrit dans un contexte d'intérêt général et dans une volonté politique de proposer une mixité sociale et fonctionnelle sur la commune et d'engager une requalification globale des terrains, supports du parking actuel. Cette réflexion s'intègre dans une réflexion plus large d'aménagement du quartier gare notamment dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) des secteurs gare de la Région pour lequel la commune a été retenue.

En effet, l'offre communale en logements doit permettre de répondre à une variété de besoins des habitants et être coordonnée avec des objectifs fixés en matière d'emploi, de déplacements et de cadre de vie.

Il est donc privilégié pour les nouvelles opérations de constructions une mixité sociale et fonctionnelle et un principe de densité garant d'une consommation économe de l'espace. Il s'agit donc de promouvoir un habitat de qualité, adapté aux habitants, en favorisant une plus grande proximité.

L'opération projetée s'insère dans ce contexte : située dans un quartier déjà constitué, à proximité du centre-ville, des transports en commun (bus, gare multimodale) et des commodités urbaines – commerces, services, équipements culturels. Le site paraît donc tout à fait adéquat pour la création de logements à destination notamment des ménages aux revenus modestes, d'équipements et de services, en permettant le respect des objectifs et des préceptes du développement durable. Il est ainsi proposé la création sur le parking actuel de 65 logements, dont 40 % de logements locatifs sociaux (PLUS/PLAI). Ces logements seront adaptés aux ménages et à leurs besoins sociétaux, et permettront à la commune de répondre aux obligations de création de logements sociaux et aux objectifs inscrits dans le contrat de mixité sociale au regard des obligations des lois SRU/Duflot.

En prévoyant le long de l'avenue Chiris des espaces en rez-de-chaussée dédiés à des activités de services de proximité comme une crèche ou des bureaux, le projet permettra le développement économique et culturel de la commune, tout en préservant une mixité fonctionnelle dans le secteur et en lui conférant une attractivité certaine.

Enfin, par sa proximité avec les services de transports en commun existants ou projetés, le développement urbain du site permettra aux nouveaux habitants et actifs de se déplacer par des moyens alternatifs à la voiture individuelle. Par ailleurs, la réalisation d'une opération d'aménagement global sur le site et la création de nouvelles constructions intégrées et adaptées à l'environnement, vise une requalification globale du secteur.

Le développement d'un nouveau quartier, sur des terrains déjà urbanisés, répond pleinement à l'objectif d'une gestion économe du territoire.

Les constructions créées s'intégreront dans ce tissu urbain, de densité équilibrée.

Le projet prévoit en effet des hauteurs de bâti comparables au bâti alentour et respectera la morphologie, la topographie du site et le principe d'espaces de respiration et de belvédère sur le grand paysage.

Ainsi, par la création d'un projet en harmonie avec l'environnement existant, à proximité des équipements structurants, et par la réalisation de nouveaux logements dont des logements à vocation locative sociale, commerces, services à la population et équipements culturels, en adéquation avec les besoins présents et futurs de Grasse, le projet d'aménagement du secteur Roure présente un réel intérêt général pour la ville de Grasse.

Cet intérêt général réside également dans le fait que ce projet, nécessaire au besoin de développement de la ville, est totalement neutre d'un point de vue financier. Toutefois, il convient de modifier le PLU pour que le bâtiment projeté puisse s'implanter sur l'emprise du parking existant : les règles d'implantation par rapport aux limites séparatives et à la hauteur doivent être requalifiées par la création d'un secteur à plan masse. Afin de mettre en œuvre ce projet, la Commune a utilisé la procédure de la déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU conformément à l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, ayant clarifié les procédures d'évolution du PLU.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2016, considérant l'intérêt général de l'opération d'aménagement global du secteur Roure, il a été décidé de prescrire une procédure de déclaration de projet, avec mise en compatibilité du PLU. Lors de la réunion d'examen conjoint du dossier qui s'est tenue le 8 septembre 2016, les personnes publiques associées présentes ont rendu un avis favorable.

L'enquête publique s'est déroulée du 19 septembre au 19 octobre 2016, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable.

Il est proposé d'approuver la déclaration de projet pour l'opération d'aménagement global du secteur Roure, avec mise en compatibilité du PLU.

Je vous demande de bien vouloir déclarer le projet d'aménagement global du secteur Roure présenté à l'enquête publique d'intérêt général, approuver la mise en compatibilité du document d'urbanisme conformément aux articles L.153-54, L.153-55, R.153-13 et R. 123-23-1 du code de l'urbanisme, autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette déclaration de projet pour l'aménagement global du secteur Roure, avec mise en compatibilité du PLU et déclarer que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information édictées aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, à savoir :

- affichage pendant 1 mois en mairie
- mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département
- publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Encore une fois on construit des immeubles sur un parking. On poursuit la densification, on multiplie des logements sociaux sans créer de routes dont nous avons besoin, avec toutes les difficultés que l'on connaît. Encore une fois on aggrave la situation de la ville de Grasse. Un rapide calcul montre que sur les 65 logements qui sont construits à première vue on pourrait déduire 26 logements sociaux du nombre de logements sociaux qu'il nous reste à construire. Le problème c'est qu'en construisant 65 logements, 39 ne sont pas sociaux et sur ces 39 nouveaux logements construits, 10 logements sociaux seront encore à construire. La conclusion c'est qu'on construit 65 logements pour ne réduire le nombre de logements sociaux à construire que de 16 logements en réalité. 65 logements construits cela veut dire des personnes en plus, des besoins en crèche, en école, en circulation, en stationnement pour seulement 16 logements sociaux comptabilisés. Je sais que c'est la Loi qui est comme cela mais cette Loi est catastrophique pour notre ville, surtout vu l'état de notre ville aujourd'hui. Construire encore des logements sociaux sur un parking, c'est désespérant.

Monsieur Christophe MOREL

Je pense que vous n'avez pas pris connaissance du rapport du commissaire enquêteur.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Comme d'habitude je n'ai pas lu, je n'ai rien fait.

Monsieur le Maire

Il ne faut pas que ce soit une habitude mais plongez-vous dans les dossiers.

Monsieur Christophe MOREL

Le commissaire enquêteur a bien reconnu l'utilité du projet et a constaté que l'implantation est tout à fait satisfaisante puisque on n'est pas loin de la gare. Il y a des transports publics à proximité et nous sommes déjà en zone urbaine. Il s'agit de construire sur la dalle du parking, il n'y a donc aucune consommation d'espace naturel. Vous devriez le reconnaître. Je sais que vous êtes favorable à la décroissance et vous l'avez déjà soulevé, vous voulez zéro construction sur Grasse.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous me prêtez des propos que je n'ai pas tenus.

Monsieur Christophe MOREL

Par ailleurs sur les logements sociaux vous faites certains calculs mais nous ne sommes pas favorables sur ce projet de construire 100 % de logements sociaux. Nous souhaitons une mixité sociale et le taux retenu est satisfaisant puisque nous avoisinons les 38 % de logements sociaux ce qui est supérieur à la Loi SRU qui fixe le taux à 30 %.

Monsieur le Maire

Vous évoquez que nous construisons sans se préoccuper des infrastructures. Il s'agit là de construire une crèche, vous devriez souligner qu'il y a cinq étages de parkings qui ne sont pas utilisés dans ce parking.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous, vous détruisez les parkings moi je les sauvegarde.

Monsieur le Maire

Ce parking permettra d'absorber les habitants, les utilisateurs de cette future crèche, les utilisateurs de ces futurs bureaux, l'extension de la clinique que vous semblez ne pas prendre en compte sur un certain nombre de professions libérales, médicales. Il nous semble important de ne pas densifier des zones naturelles mais d'urbaniser sur des zones comme cette dalle de parking qui permet de créer des pôles aux mêmes endroits évitant ainsi de gâcher du paysage ou d'utiliser des espaces où les emprises foncières doivent rester naturelles. Il est important de nous projeter car nous avons des demandes de crèche. Sur la création des logements, vous pouvez dire que l'on ne comble que 16 logements sociaux, c'est une vérité et ça ne vaut pas l'ambition de combler des milliers de logements sociaux.

Monsieur Stéphane CASSARINI

J'ai dit que malheureusement il n'y a que 16 logements qui ne sont pas comptabilisés. C'est cela qui est triste.

Monsieur le Maire

Vous ne pouvez pas avoir un discours double. Le projet qui vous est présenté a été longuement réfléchi en termes de positionnement, de liaison, de circulation, de positionnement d'infrastructures.

Monsieur Christophe MOREL

Ce projet va dans le bon sens. Ces logements sociaux que nous allons construire s'inscrivent dans le contrat de mixité sociale que nous avons conclu avec l'Etat et vont nous permettre d'atteindre ce seuil des 15 % sans aller jusqu'au 25 % qui sont inapplicables et qui sont prévus par la Loi.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je n'avais pas besoin de votre intervention Monsieur VIAUD. J'étais parfaitement rassuré après que Monsieur MOREL m'a répondu puisque cela va dans le bon sens et dans le contrat de mixité sociale. On ne peut être que rassuré puisque le commissaire a donné son aval et en plus il n'y a pas de problème de circulation puisque c'est à côté de la gare.

Madame Frédérique CATTART

Je souhaite apporter une précision concernant la crèche. C'est une crèche privée elle contient 30 à 35 places. J'avais fait des remarques sur cette enquête publique et participé à la réunion avec les partenaires associés et

j'avais demandé s'il n'était pas possible d'obtenir des crèches municipales aussi. C'est une réflexion que je porte à votre connaissance.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Je voudrais répondre à Monsieur MOREL par rapport à l'intervention de Stéphane. On densifie des zones qui ne sont pas dans l'hyper centre à Grasse. On choisit la facilité d'urbaniser des zones légèrement à la périphérie alors que l'on sait que dans le centre-ville il y a énormément de logements vides qui demandent à être reconvertis en priorité et que nous n'avons pas les capacités d'infrastructures pour accueillir ces logements nouveaux.

Monsieur Christophe MOREL

Nous ne sommes pas en périphérie, nous sommes dans le grand-centre.

Monsieur le Maire

Monsieur de FONTMICHEL parle de reconstruire en centre historique.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Il ne faut pas densifier des zones en périphérie immédiate alors même que nous n'avons pas les infrastructures pour les accueillir et lorsque l'on connaît les problèmes de circulation sur ces zones-là.

Monsieur le Maire

Donc vous êtes favorable à la construction de Mougins Roquefort.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Pourquoi me posez-vous cette question ?

Je ne suis pas favorable à la reconstruction des immeubles qui s'effondrent mais je suis favorable à l'occupation de logements vides. Je ne suis pas favorable à la reconstruction mais à une requalification, une reconversion. Nous avons un centre-historique qui se dépeuple qui perd des habitants, 40 % des logements sont vides dans l'hyper-centre ou dans la vieille ville de Grasse et ce que je veux dire c'est qu'il faudrait les rénover pour accueillir des populations résidentielles.

Monsieur le Maire

Donc Mougins Roquefort semble normal.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Vous parlez d'un cas exceptionnel qui est le cas d'un immeuble qui s'effondre. Je suis favorable à une repopulation de l'hyper-centre ou de la vieille ville. Les 40 % de logements vides, mais qui tiennent debout, qu'on les recycle et que l'on accueille la population dans ces zones-là. De plus le diagnostic du commissaire enquêteur n'est pas parole d'évangile. Vous avez un nombre incalculable de projets publics plus aberrants les uns que les autres et validés par les commissaires enquêteurs, notamment la médiathèque ou le prolongement de la pénétrante.

Madame Brigitte VIDAL

Je veux apporter une explication sur les crèches privées et publiques. Lorsque l'on entend parler de crèches privées on peut se dire que le prix va être exorbitant. Je ne sais pas si c'est dans ce contexte là que vous avez

fait votre intervention mais sachez qu'aujourd'hui vu le nombre d'allocations qui sont faites pour les privés, qui vont dans les crèches privées, on est pratiquement sur les mêmes tarifs. Bien sûr les crèches publiques ont un coût pour la municipalité. C'est bien d'avoir plusieurs offres pour la collectivité.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

2016 - 228

**BOURSES ELITES
ADOPTION – ATTRIBUTION**

Monsieur Gilles RONDONI

Il est question de parler des bourses élites, c'est un sujet qui revient chaque année. Pour les obtenir il faut être accrédité de performance ou de niveau national à minima, être licencié dans un club grassois. Nous avons eu 18 dossiers présentés cette année et les 18 dossiers ont été retenus pour les ventilations qui vous sont proposées, de 100 € à 1 000 €. Les 1 000 € ont été attribués à Alexis RAYNAUD, le planois qui a obtenu une médaille de bronze au jeu olympique de tir.

Je vous demande de bien vouloir accorder ces crédits pour un montant de 5 600 €.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Autant sur les subventions vous connaissez notre position, autant sur les bourses nous avons une autre opinion car là cela permet de donner l'envie à ces jeunes de donner le meilleur d'eux même dans l'activité dans laquelle ils sont. Lorsque je vois les sommes en jeu, je pense que la municipalité pourrait aller au-delà. Il est essentiel au développement d'un jeune, lorsque l'on a une passion sportive, de se sentir soutenu par sa famille et la collectivité dans laquelle on vit. C'est très important. Nous voterons cette délibération sans aucune hésitation.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 229

**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
AVANCES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ANNEE 2017**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à verser des acomptes de subventions aux associations dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de la Ville de Grasse. Le 8 décembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales le Contrat Enfance Jeunesse de la Ville de Grasse. Le co-financement des actions proposées et validées par la Caisse d'Allocations Familiales est de 40 %. Le budget primitif 2017 concernant les associations devant être proposé au vote de l'Assemblée délibérante en mars prochain, il vous est demandé de bien vouloir voter favorablement la mise en place d'acomptes de subventions, pour faire face aux charges sociales du personnel et commencements d'actions sur le premier trimestre 2017 pour les organismes qui vous sont présentés dans cette délibération. Bien sûr ces acomptes ne prédisposent en aucune manière des volumes de subventions qui seront proposés lors de la présentation du budget primitif 2017.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Dans le même état d'esprit nous nous abstiendrons car effectivement il y a des associations qui méritent d'être soutenues par des subventions mais d'autres dont l'objet me semble très communautarisme une fois de plus. Donc nous nous abstenons.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Par souci de cohérence nous avons dit que nous voterons pour les subventions par rapport à l'Education, le sport et la solidarité sociale. En revanche pour les autres nous attendons l'audit.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame BANCEL s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2016 - 230

**BOURSES COMMUNALES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ATTRIBUTION**

Madame Dominique BOURRET

Afin de soutenir les jeunes grassois qui s'engagent dans un cursus d'études supérieures, la Ville de Grasse accorde des bourses à la fois sur des critères sociaux et de mérite. La commission des bourses communales s'est réunie, le 7 novembre 2016, à l'issue de laquelle a été arrêtée la liste jointe des boursiers faisant apparaître le niveau d'études, le lieu d'études et le montant de leur bourse : 30 dossiers ont été présentés et 30 dossiers ont été retenus.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Nous voterons pour en rappelant à l'ensemble de notre assemblée qu'aujourd'hui en France, des tas de jeunes ne peuvent pas poursuivre leurs études faute de moyens. C'est dramatique et dans le même temps nos gouvernants accordent des centaines d'euros aux réfugiés qui arrivent sur notre territoire et plusieurs milliers d'euros à ceux qui acceptent de repartir pour mieux revenir après.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 231

**CREDITS DE FONCTIONNEMENT
DES PSYCHOLOGUES SCOLAIRES
2016-2017**

Madame Dominique BOURRET

Le réseau des psychologues scolaires intervient sur plusieurs communes, la charge financière peut être répartie entre les communes qui bénéficient du service, au prorata du nombre d'élèves concernés. A la fin de chaque année scolaire, le psychologue scolaire transmet à la Ville de Grasse le lieu de scolarisation des enfants reçus par ses soins. Après réception de cette liste, la Ville de Grasse demande aux Communes concernées de rembourser une partie des frais engagés par enfant.

Je vous demande de bien vouloir faire l'avance de financement pour les frais de matériel des psychologues scolaires.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 232

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AUX CLASSES DECOUVERTES
EXERCICE 2017**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet de définir la participation aux séjours des classes "découverte" : classe de neige, de mer, d'altitude, environnement, ou de découverte des nouvelles technologies. La participation financière de la ville s'harmonise avec celle du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, la participation municipale aux séjours en classes "découverte" sera de 11,50 € par jour et par enfant, pour l'année 2017, au lieu des 9.55 € pour l'année 2016, étant bien précisé qu'elle se limite aux frais de fonctionnement. Pour l'année 2017, la commune participera au financement de 2173 journées.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 233

**CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA VILLE D'ANTIBES RELATIVE AUX
CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT
DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la ville d'Antibes concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour les deux premiers trimestres 2015, l'année scolaire 2015-2016 et les années suivantes.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune d'Antibes concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour les deux premiers trimestres 2015 pour un montant de 763 € ; l'année scolaire 2015-2016 et les années suivantes pour un montant de 643 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 234

**ESPACE REGIONAL INTERNET CITOYEN
VALIDATION DU FONCTIONNEMENT**

Monsieur Cyril DAUPHOUD

En 2003, le Conseil Municipal de la Ville de Grasse a approuvé le principe de la création de quatre Espaces Régionaux Internet Citoyen. Ces espaces sont des lieux de rencontres, d'échanges, d'information, d'initiation et de sensibilisation des outils multimédias et en particulier d'internet. Les ERIC, animés par du personnel municipal, permettent de développer la culture numérique et faciliter l'autonomie des usagers par la maîtrise progressive des technologies de l'information. Pour ce faire il faut un règlement intérieur qui fixe les conditions d'accès pour la sécurité numérique dont les conditions vous sont fixées dans les documents que vous avez reçus.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Cyril DAUPHOUD

Le loyer actuellement versé à la Ville de Grasse par TDF pour l'exploitation du site de Grasse 1 trois portes, s'élève à 13 000 €. Afin de générer des recettes nouvelles pour l'occupation des sites sur lesquels est implanté TDF, le contrat a été renégocié. Il vous est proposé d'approuver un nouveau bail d'occupation aux conditions qui suivent :

- une durée de 15 ans à compter du 01 janvier 2017,
- une part fixe pour la durée du contrat de 7 600 euros,
- versement par TDF pour l'année 2017 d'un loyer de 13 000 € (part variable),
- versement d'un loyer annuel de 23 400 € (part variable) pour les 14 années restantes, à compter du 01 janvier 2018, somme qui variera à la hausse ou à la baisse conformément à l'application des parts variables susvisées dans le bail, c'est-à-dire le nombre d'opérateurs implantés sur le pylône.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les termes du nouveau contrat avec TDF.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Valérie DAVID

L'article L.3132-26 du Code du travail, tel que modifié par la loi « Macron », confère au Maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés dans la limite maximale de douze dimanches et ce, au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail. Il s'agit pour le Maire d'autoriser l'emploi de salariés pendant un à douze dimanches déterminés et non pas d'autoriser l'ouverture proprement dite d'établissements commerciaux le dimanche. La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 dite loi « Macron » a introduit l'obligation pour le Maire d'arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre pour l'année suivante. La désignation des dimanches de l'année 2017 sur lesquels portera la dérogation municipale doit intervenir avant le 31 décembre 2016 après consultation du conseil municipal, après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, soit la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et doit avoir procédé au recueil de l'avis des organisations professionnelles et des organisations syndicales concernées. La dérogation municipale ne peut être accordée qu'à des établissements commerciaux où des marchandises sont vendues au détail au public. Sont donc exclus tous les établissements qui n'exercent pas à titre principal un commerce de détail. La loi prévoit des dispositions concernant les salariés indiqués dans la délibération en termes de volontariat, de rémunération, de repos compensateur. Il vous est demandé de donner un avis favorable à la suppression du repos dominical pour les 12 dimanches 2017 qui vous ont été présentés.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Bravo Monsieur EUZIERE pour ce que vous venez de dire, c'est très bien. Nous approuvons totalement. C'est une loi qui porte le nom de son sinistre auteur Monsieur MACRON, nous voterons contre pour le principe.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame BANCEL, Monsieur EUZIERE, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre.

DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL
Avis du Conseil municipal

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

La question du repos dominical et des dérogations a des dimensions économiques mais aussi sociales et autres.

Notre groupe s'est, en règle générale, toujours prononcé pour les dérogations qui concernent les activités liées au tourisme et à l'accueil dans les boutiques en lien avec l'industrie de la Parfumerie.

Par contre, la présente délibération qui s'inscrit dans le cadre de la Loi Macron concerne d'autres commerces.

Dans notre groupe, nous avons eu, comme pour toutes les délibérations, une discussion très ouverte, avec de part et d'autre, des arguments soit favorables à cette délibération, soit défavorables.

On peut, par exemple, considérer que ces ouvertures seront un plus pour le commerce local ou bien que, de toute façon, les acheteurs ne peuvent dépenser que ce qu'ils ont et donc, que l'extension des périodes d'ouverture n'augmentera pas pour autant le Chiffre d'Affaires de tel ou tel commerce.

On peut, c'est un autre exemple, estimer que, dans une société en crise, le repos dominical et la vie familiale sont et doivent rester une priorité, qu'il ne faut pas encore supprimer de rares moments d'échanges entre parents et enfants et distendre des liens qui ont tendance à s'affaiblir.

C'est d'ailleurs le cas en Allemagne et en Suisse.

En conséquence, **chaque membre de notre groupe se déterminera librement et en conscience.**

Madame Nicole NUTINI

Les travaux d'aménagement réalisés dans le centre historique ont créé de nouveaux espaces publics qu'il convient à présent de nommer.

La Commission des Hommages Publics a établi les propositions suivantes :

- Ilots des Moulinets : La Rue du Beal et le Passage du Beal, Place des Moulinets, Passage des Moulinets, Passage Jacques Quine (Architecte de la ville, auteur du plan d'adduction d'eau de la Foux)
- Secteur de l'Oratoire : Placette Four de l'Oratoire,
- Villa Saint Hilaire : Impasse Ernest-Boursier-Mougenot (Maître verrier connu),
- Secteur Riou Blanquet : Impasse Flachaire – Matton (deux aviateurs de la guerre 14-18, dont l'un des deux est mort au combat)
- Hameau de Saint-Jacques : Square Charles Pasqua

Je vous demande de bien vouloir approuver ces dénominations.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je vais faire une remarque sur le square Charles PASQUA. Nous nous opposons fermement et nous allons voter contre l'ensemble de ces propositions. Je ne vois pas comment, si on veut donner un exemple aux générations futures et aux citoyens actuels, on peut baptiser un square du nom d'un personnage qui a été mis sept fois en examen, qui est l'un des deux seuls ministres en France à avoir été condamné pour des faits graves et pour un homme dont l'action à la tête du SAC a jeté le trouble sur son « voile de blancheur ».

Monsieur le Maire

Si vous le souhaitez on peut désynchroniser pour que vous votiez contre cette dénomination « Square Charles PASQUA ». Je vous propose deux délibérations :

1. Sur le square PASQUA
2. Sur les ilots des Moulinets, secteur de l'Oratoire, villa Saint-Hilaire, secteur Riou Blanquet.

Cela permet à tout le monde de s'exprimer librement.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Je crois que tout a été dit par mes deux collègues Présidents et je rajouterai que l'affaire BOULIN n'étant pas élucidée dans sa totalité, il serait sulfureux de donner un nom au probable, hypothétique commanditaire de cette affaire.

Monsieur Paul EUZIERE

Je souhaite rajouter une note historique si vous le permettez. En 1972, à la mort du Conseiller Général, Pierre ZILLER, il y a eu une élection cantonale partielle et lors de cette élection était candidate Madame ZILLER, la veuve de Pierre ZILLER et Maître Hervé de FONTMICHEL qui était tout jeune Maire, puisqu'il avait été élu l'année d'avant. Le SAC est intervenu violemment dans cette campagne et je tiens certains tracts à disposition de ceux qui en douteraient, très violemment, très basement. C'était leurs méthodes et on sait comment cela a fini à Auriol. Mais au cours des différents épisodes de cette campagne particulièrement violente, odieuse, importée, on a fait sauter la porte de la famille DOR. Ce qui n'est ni dans les mœurs provençales ni grassoises. Je ne dis pas que c'est Charles PASQUA en personne, je dis que c'est le SAC. Charles PASQUA était fondateur du SAC et il

était vice-Président du SAC à ce moment-là. Le SAC a été dissout suite à la tuerie d'Auriol qui n'est pas une petite affaire.

Madame Myriam LAZREUG

Si l'on donne aujourd'hui le nom de PASQUA, c'est-à-dire quelqu'un qui a été condamné pour campagne électorale frauduleuse, abus de confiance, faux, complicité et recels d'abus de biens sociaux, on peut rebaptiser le boulevard du Jeu de Ballon boulevard MALLEMANCHE, comme ça la boucle est bouclée.

Monsieur le Maire

Nous avons partagé cela avec des élus qui ont souhaité après le décès de Charles PASQUA lui rendre hommage. C'est un enfant du pays. C'est vrai que sa carrière politique n'a pas été locale. Il est né à Grasse en 1927, il est enterré au cimetière Sainte-Brigitte à Grasse, il fut engagé dans la résistance à 15 ans et a risqué sa vie contre les Nazis. C'est quelque chose dont il faut se souvenir. Il a rejoint le RPF, créé par le Général de Gaulle en 1947, il a participé à ses côtés au redressement de nos institutions. Il a été ministre de l'intérieur de 1986 à 1988 puis de 1993 à 1995 et a pris une part active dans la lutte contre le terrorisme. Sénateur de 2004 à 2011, c'était un personnage atypique de notre vie politique, il a marqué les mémoires par une vision souverainiste au sens où il souhaitait que la France reste souveraine dans une Europe en mutation et pour tous il restera un résistant engagé, qui s'est battu pour notre liberté, un gaulliste de conviction forte, un ministre de l'intérieur qui a mis en exergue sa fonction. Les grassois sont attachés à lui, à sa famille. Je ne suis pas là pour imposer quoi que ce soit dans ce débat. Il me semblait légitime en ayant une personnalité nationale enterrée sur le sol communal que nous puissions lui rendre hommage.

Monsieur Paul EUZIERE

Quelle a été son œuvre, son action en faveur de Grasse ?

Madame Myriam LAZREUG

Paul c'est écrit dans la délibération, tu ne l'as pas lu ? Il est né à Grasse et il est mort à Grasse.

Monsieur Paul EUZIERE

Ah bon. Il va en falloir des places, des rues et des impasses pour tous ceux qui sont nés et morts à Grasse.

Monsieur le Maire

Vous pouvez faire ce résumé.

Madame Myriam LAZREUG

C'est le résumé de la délibération, il n'y a rien d'autre dans la délibération.

Monsieur Paul EUZIERE

Rendre hommage à des élus qui ont été condamnés, c'est donner un exemple lamentable aux jeunes et à nos concitoyens.

Madame Nicole NUTINI

J'entends tout ce qui a été dit et je me pose des questions. Je vous explique comment fonctionne la commission puisque c'est important de le dire. Il y a un collège d'élus et Paul tu en fais partie mais tu ne viens pas.

Monsieur Paul EUZIERE

Je ne viens pas aux commissions, j'ai déjà donné ma position mais je peux l'expliquer. Je suis suffisamment régulièrement dans les commissions. Je ne vais pas à cette commission car on a débaptisé ...(la parole est coupée).

Madame Nicole NUTINI

Si tu ne viens pas tu laisses la place à une autre personne de l'opposition. Il y a un collège d'administratifs et il y a des personnes extérieures à la commission qui font des propositions. Je rends un grand coup de chapeau à Madame CHABAUD qui a instruit des tas de demandes de dénominations de rue. On choisit des lieux où il n'y a pas de numérotation de rue car cela aurait un coût pour les usagers qui changeraient leur adresse EDF, ou lyonnaise des eaux. Aujourd'hui les personnes que je viens de vous citer à la majorité ont donné leur avis maintenant je ne suis pas quelqu'un d'hermétique et j'ai entendu ce qui c'est dit autour de cette table. Je m'en réfère au Maire et je lui demande si on ne peut pas remettre à plus tard cette décision.

Monsieur le Maire

Je pense que Charles PASQUA mérite d'être honoré pour son travail en tant que résistant.

Monsieur Paul EUZIERE

Monsieur le Maire, il avait 13 ans !

Monsieur le Maire

Charles PASQUA est une personnalité qui compte dans le paysage grassois. Il a eu cet engagement contre les nazis et à l'âge de 15 ans il a engagé sa vie dans ce sens-là. Il a rejoint le RPF, le général de Gaulle et cela me semble légitime de lui rendre un hommage. Néanmoins je vais proposer que l'on reporte cette décision pour avoir un dialogue majoritaire plus dense sur ces questions. Afin de ne pas pénaliser l'ensemble de la délibération je vous propose d'enlever le square Charles PASQUA.

Monsieur Franck BARBEY

Il y a une commission où Monsieur EUZIERE ne vient pas et il aurait pu donner son opinion ce jour-là. Je ne vois pas pourquoi on reporte.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

On connaît votre attachement à Monsieur PASQUA.

Monsieur Paul EUZIERE

La seule commission où je ne vais plus c'est celle-là.

Monsieur le Maire

Pourquoi ?

Monsieur Paul EUZIERE

Lorsque l'on a débaptisé la bibliothèque Antoine Maure qui porte le nom d'un Maire estimable et qui a fait du travail pour Grasse pour lui mettre un nom fantaisiste de Saint-Hilaire hors commission, j'ai constaté que la commission ne servait à rien. Lorsque j'ai entendu les explications de Jonathan TURRILLO, Adjoint à la culture il

avait des explications laborieuses. Je pense que les Maires de Grasse qui ont œuvré pour la ville et dans l'intérêt général ont droit plus que Charles PASQUA à des hommages publics. L'attachement au général de Gaulle on peut en parler, lorsqu'il est mort et qu'on a donné des noms de rue, il n'y a pas eu de querelles et même si sa personnalité avait été discuté et est discutable, car tout le monde reconnaissait qu'il avait été une personnalité historique qui avait œuvré pour la France. Maintenant la résistance de Charles PASQUA, son appartenance à Combat, lorsqu'on appartenait à la Résistance, on avait un numéro militaire, j'aimerais bien connaître le sien. Ensuite, cela ne veut rien dire. Même les GUERINI étaient dans la Résistance. « Mémé GUERINI » on ne va pas lui donner un boulevard car lui aussi était dans la Résistance.

Monsieur le Maire

On reviendra sur cette question, je vous propose un report.

Je vous demande que l'on vote la dénomination des voies suivantes :

1. Ilots des Moulinets : La Rue du Beal et le Passage du Beal, Place des Moulinets, Passage des Moulinets, Passage Jacques Quine,
2. Secteur de l'Oratoire : Placette Four de l'Oratoire,
3. Villa Saint Hilaire : Impasse Ernest-Boursier-Mougenot,
4. Secteur Riou Blanquet : Impasse Flachaire – Matton,

Madame Myriam LAZREUG

Quel est l'intérêt du report puisque la situation de Monsieur PASQUA ne va pas changer entre temps ?

Monsieur le Maire

Cela ne veut pas dire qu'on abandonne. On va en parler entre nous.

Madame Myriam LAZREUG

Vous pensez que les élus vont changer d'avis.

Monsieur le Maire

C'est incroyable que vous vous permettiez de dire pourquoi on le reporte. Ce n'est pas vous qui faites la police de séance.

Madame Myriam LAZREUG

Qu'on reporte une délibération, s'il y a un intérêt, mais là je ne comprends pas.

Monsieur le Maire

On reporte car j'aurai un dialogue avec ma majorité. Nous sommes dans une démarche d'écoute, de partage. Cela vous embête peut-être.

Madame Myriam LAZREUG

Je ne comprends pas le report.

Monsieur le Maire

Vous faites semblant de ne pas comprendre. Nous ne sommes pas arquebouté dans des choses. On débattrà de cela entre nous et on reviendra au Conseil Municipal pour l'évoquer.

Monsieur EUZIERE je vous invite à renouer avec la commission des hommages publics qui vous démontre dans la qualité de son travail historique les réflexions locales... Que vous puissiez faire la paix car vous boudez cette commission depuis la ville Saint-Hilaire, j'ai compris. Votre avis nous intéresse et je vous remercie de réintégrer la commission des hommages publics. Je serai fier qu'aujourd'hui vous preniez cette grande décision.

Monsieur Paul EUZIERE

Je verrai à la prochaine commission. Je ne viens pas faire de la figuration.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas parce que nous ne suivons pas votre avis qu'il faut claquer la porte de la commission.

Monsieur Paul EUZIERE

Remarquez, dix ans après on me donne raison sur des DSP, sur beaucoup de choses. Et quand ce ne sont pas les élus qui me donnent raison c'est souvent la Justice.

Monsieur le Maire

Est-ce que vous m'avez senti timide à vous donner raison quand je pensais que vous aviez raison ?
Donc je vous propose de revenir dans la commission des hommages publics. Soyez le bienvenu.
Vous acceptez, merci c'est une belle victoire.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Après modification la délibération est adoptée à l'unanimité.

HOMMAGES PUBLICS

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Nous ne voyons aucun inconvénient à honorer telle ou telle personnalité qui a soit fait bénéficier Grasse et les Grassois de son action, soit l'Humanité.

Tout comme, nous sommes favorables à ce que des rues et places retrouvent, éventuellement, leur dénomination historique.

Par contre, on ne peut attribuer des noms en fonction des amitiés ou impératifs politiques.

Ce serait dévaloriser les hommages et donner une piètre image de notre Ville.

S'agissant de la dénomination d'un square Charles Pasqua, on peut légitimement se demander ce que l'on veut privilégier.

S'il est né à Grasse et s'il y est enterré, Charles Pasqua a fait toute sa carrière politique loin de Grasse.

Nous rappellerons pour mémoire que c'est dans les Hauts de Seine qu'il a passé toute sa vie. Il en a été député (4^e circonscription) de 1968 à 1973, Conseiller général à partir de 1970, puis Président du Conseil Général.

Puis il été élu Sénateur, toujours des Hauts de Seine où il a résidé jusqu'à sa mort.

Pas grand-chose à voir, au plan de l'action publique, avec Grasse.

Charles Pasqua a, par ailleurs, été l'un des fondateurs du Service d'Action Civique et vice-président –le S.A.C.- de sinistre mémoire.

En outre, et ce n'est pas anodin, Charles Pasqua a été mis en cause dans plusieurs affaires politico-financières dans les années 2000.

S'il a été relaxé dans six d'entre elles, il a été condamné deux fois à de la prison avec sursis :

- la première fois, à une année de prison avec sursis dans l'affaire de la SOFREMI (détournements de fonds depuis la Société d'exportation de matériel de sécurité, vers des proches alors qu'il était Ministre de l'Intérieur entre 1993 et 1995)

- la seconde dans l'affaire de la vente du casino d'Annemasse, dont il avait autorisé l'exploitation en 1994, en tant que ministre de tutelle. Son pourvoi en cassation ayant été rejeté en avril 2010, Charles Pasqua a été définitivement condamné à 18 mois de prison avec sursis, pour « *faux, financement illégal de campagne et abus de confiance* ». Il s'agit là d'une condamnation définitive.

Nous ne pensons pas que de telles affaires, jugées définitivement, et de telles condamnations qualifient Charles Pasqua -ou tout autre élu(e)- d'être « honoré » en ayant leur nom sur des places publiques.

Nous notons d'ailleurs qu'à l'exception d'une seule commune, aucune voie ou place des Hauts de Seine ou de sa ville Neuilly n'a été baptisée du nom de Charles Pasqua.

Si dans un département où il a été élu aussi longtemps et tant œuvré, personne y compris parmi ses « amis » politiques, n'a pris l'initiative de donner son nom à un espace public, c'est que le bon sens et la simple morale publique s'y opposent.

Alors que nos concitoyens sont excédés par les exemples de corruption et d'affairisme récurrents d'une poignée d'élus qui paraissent toujours impunis, il serait désastreux de donner en exemple des élus qui ont été condamnés par la Justice de la République.

En rendant un tel « hommage », vous déconsidèreriez le conseil municipal.

Chacune et chacun de vous se déconsidèrerait en tant qu'élu(e).

2016 - 238

**RESEAUX DE GAZ
CONVENTION POUR OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET
L'INSTALLATION & L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELE RELEVÉ EN
HAUTEUR**

Madame Nicole NUTINI

Dans le cadre des activités de comptage exercées en application du 7° de l'article L.432-8 du Code de l'énergie, GrDF a engagé une démarche de modernisation de son système de comptage du gaz visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel de ses clients particuliers et professionnels. Il s'agit du projet « Compteurs Communicants Gaz » dit « Gazpar ». Ce projet est un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, poursuivant deux objectifs majeurs :

1. Le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.
2. L'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommation.

D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ce projet nécessitera le remplacement des compteurs gaz existants, l'installation de concentrateurs sur des points hauts (toits d'immeuble) et la mise en place des systèmes d'information associés. Concernant la Ville de Grasse, GrDF a sélectionné, en accord avec la ville, 14 sites qui présentent des caractéristiques propices à l'installation d'un concentrateur.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 239

**OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES
CHANTIERS SUR LES OUVRAGES DES RESEAUX DE DISTRIBUTION ET DE
TRANSPORT DE GAZ**

Madame Nicole NUTINI

La présente délibération vise à instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et distribution de gaz. Je vous demande de bien vouloir décider l'institution de la redevance pour occupation provisoire du domaine public pour chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution et de transport de gaz et fixer le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public au plafond de 0,35 €/mètre de canalisation de distribution mise en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due, tel que prévu au décret visé ci-dessus.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 240

**RESEAUX ELECTRIQUES
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ (S.D.E.G.)
NOUVEAUX STATUTS**

Madame Nicole NUTINI

Pour la Ville de Grasse, le S.D.E.G. n'exerce que la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Cette mission de service public a été concédée à ErDF le 12 septembre 2002, pour une durée de vingt ans. En 2016, le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz a engagé un processus de révision de ses statuts. Le projet de statuts détaille les compétences du syndicat, les modalités de transfert des compétences à caractère optionnel ainsi que les dispositions financières. Je vous demande de bien vouloir approuver les nouveaux statuts du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 241

**RESEAUX ELECTRIQUES
TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES DE BASSE
TENSION DE LA PLACE DE LA BUANDERIE ET RUE ANDRE KALIN
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ (S.D.E.G.)**

Madame Nicole NUTINI

La Ville de Grasse poursuit son programme d'amélioration esthétique de ses espaces publics avec l'enfouissement des réseaux électriques de Basse Tension d'ErDF de la Place de la Buanderie et de la rue Kalin. Dans le cadre de ses compétences, le S.D.E.G. propose de réaliser ces travaux pour le compte de la Ville de Grasse et se charge également de solliciter l'ensemble des participations (auprès d'EDF) et des subventions publiques (auprès du S.D.E.G. et du Département des Alpes-Maritimes).

Je vous demande de bien vouloir donner l'accord pour la réalisation des travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique pour la Place de la Buanderie et la rue Kalin, prendre acte de l'estimation des travaux de 70 194,58 € HT selon le devis du 18/08/2016, soit une dépense totale évaluée à 76 020,73 € HT, confier au S.D.E.G la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences, inscrire au budget de la Ville en 2017, les sommes nécessaires à sa participation au compte 6554.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Nicole NUTINI

Par délibération du conseil municipal du 20 septembre 2016, le conseil municipal a désigné ses représentants au comité syndical du syndicat intercommunal des eaux du Foulon. Monsieur Gilles RONDONI a démissionné de sa fonction de délégué titulaire au sein du syndicat et il sera remplacé par notre Maire, Monsieur Jérôme VIAUD.

Monsieur le Maire

Je vous propose un vote à bulletin secret ou à main levée.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous avons élu le 20 septembre 10 délégués, cinq titulaires et cinq suppléants pour le Syndicat Intercommunal du Foulon dont le Président est de droit et statutairement le Maire de Grasse. Merveille des merveilles, on a oublié d'élire le Maire.

Monsieur le Maire

C'est à peu près cela.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous n'allons pas recommencer à dire que l'opposition aurait pu être représentée parce que sur 10 délégués il y avait la place de mettre un titulaire et deux suppléants d'opposition sans déstabiliser quoi que ce soit et en représentant la population. Nous allons être beaux joueurs et il est normal que le Maire de Grasse soit élu. C'est étrange, et heureusement que je ne suis pas dans la majorité car je crois que je me serais mis en colère. C'est curieux quand même.

Monsieur le Maire

Pourquoi en colère ?

Monsieur Paul EUZIERE

Quand on oublie le Maire au niveau des délégués et que le Maire doit être Président, ça ne fait pas très sérieux. Nous allons voter pour vous Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Je ne suis pas en colère et ce que vous évoquez c'est la vérité. Une erreur peut arriver et je vous propose que nous passions au vote. Est-ce que pour une conformité du vote, nous votons à bulletins secrets ou pour gagner du temps on vote à main levée ?

Monsieur Paul EUZIERE

Pour ce qui nous concerne nous sommes d'accord pour un vote à main levée. Le Maire de Grasse est statutairement Président du Syndicat Intercommunal.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord mais je ne souhaite pas que quelqu'un vienne attaquer cela. J'apprécie votre démarche Monsieur EUZIERE.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL êtes-vous d'accord pour un vote à main levée ?

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Oui, tout à fait.

Monsieur le Maire

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI êtes-vous d'accord pour un vote à main levée ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Oui.

Monsieur le Maire

Monsieur Stéphane CASSARINI êtes-vous d'accord ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

Bien sûr il serait ridicule de faire autrement mais je n'apprécie guère lorsque je vous pose une question en début de Conseil...

Monsieur le Maire

C'est bon, on vote à bulletin secret.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est lamentable.

Monsieur le Maire

On vote à bulletin secret comme cela on évitera de se faire attaquer.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Notre groupe est d'accord pour le vote à main levée.

Monsieur le Maire

Je pose une question à Monsieur CASSARINI et il me répond avec son arrogance habituelle donc nous procéderons au vote à bulletin secret. Nous allons perdre une heure mais ce n'est pas grave, c'est votre choix.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Ce n'est pas la peine de nous faire perdre du temps à tous, je n'attaquerai pas. C'est enregistré.

Monsieur le Maire

Je remercie Monsieur EUZIERE de sa déclaration, vous avez une bonne lecture des choses. C'est un oubli dans le vote qui a été fait et je vous remercie de soutenir ma candidature dans cette élection première et qui me permettra de prendre la présidence de ce Syndicat du Foulon. J'aurai plaisir à parler avec vous de ce dossier que vous connaissez parfaitement bien et pour lequel vous avez œuvré afin de le faire progresser.
Nous procédons au vote.

Je demande 4 scrutateurs :

- Madame Mélanie ZARRILLO GROS pour le groupe majoritaire
- Monsieur Guillaume MELOT pour le groupe majoritaire
- Madame Mireille BANCEL pour le groupe Rassemblement Bleu Marine
- Monsieur Ludovic BROSSY pour le groupe Grasse à Tous

Monsieur de FONTMICHEL qui désignez-vous?

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Personne.

Monsieur le Maire

Le conseil municipal décide de désigner comme représentant du conseil municipal au comité syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon :

Vote à bulletin secret.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants	45
c. Nombre de suffrages déclarés nuls.....	2
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	43
Monsieur Jérôme VIAUD a obtenu (en nombre de voix)	43

Est élu :

- Monsieur Jérôme VIAUD, Maire de GRASSE.

Madame Nicole NUTINI

l'Etat et la ville de Grasse souhaitent conjointement mettre fin à la concession d'ETAT signée le 4 août 1885 dans le cadre d'un transfert de ces ouvrages au syndicat intercommunal des eaux du Foulon créée à cet effet entre les communes de Le Bar-sur-Loup, Châteauneuf-Grasse, Gourdon, Grasse, Mouans-Sartoux, Opio, Le Rouret, Roquefort-les-Pins et Valbonne. A cette fin, de nombreuses démarches administratives sont nécessaires et ont été engagées. L'ensemble des parties souhaite, sans attendre le transfert effectif des ouvrages à son profit que le syndicat puisse assurer la gestion de ces ouvrages et du service à compter de la signature du projet de convention annexé.

Il est créé un comité de gestion, chargé de veiller à la bonne mise en œuvre de la présente convention, composé de fonctionnaires de l'Etat, de deux élus du syndicat et de deux représentants de la Ville de Grasse désignés par la commune parmi ses délégués au syndicat.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les termes de la convention pour la gestion du canal du Foulon dans l'attente de son transfert par l'Etat, entre l'Etat, la commune de Grasse, et le syndicat intercommunal des eaux du Foulon. S'il n'y a pas d'autre candidature je vous propose de voter à main levée en les personnes de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Madame Nicole NUTINI pour représenter la ville au comité de gestion.

Puisque tout le monde est d'accord je propose un vote à main levée.

Avez-vous des observations concernant la convention pour la gestion du canal du Foulon dans l'attente de son transfert par l'Etat, entre l'Etat, la commune de Grasse, et le syndicat intercommunal des eaux du Foulon.

Aucune, merci.

Avez-vous des observations concernant les candidatures de :

- Monsieur Jérôme VIAUD, Maire de GRASSE.
- Madame Nicole NUTINI

Aucune, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Nicole NUTINI

L'adduction du Foulon a fait l'objet d'une concession passée entre l'Etat et la Ville de Grasse. Cette dernière, en sa qualité de Concessionnaire en avait confié l'exploitation à la Lyonnaise des Eaux, aujourd'hui SUEZ EAU FRANCE. Dans ce cadre, une convention d'exploitation avait été conclue à compter du 1^{er} janvier 1988 pour une durée initiale de 25 ans ; trois avenants en ont prolongé sa durée jusqu'au 31 décembre 2016.

Il convient d'établir un Protocole de fin de Convention, notamment en termes de :

Données patrimoniales : inventaire des installations

Données du Service : clientèle et techniques

Solde du Fonds Spécial du Foulon

Transfert des contrats passés avec des tiers : électricité.

A l'échéance de la Convention, le solde du Fonds Spécial du Foulon sera restitué à la Collectivité. Cependant, son montant exact n'étant connu que courant 1^{er} semestre 2017, SUEZ EAU FRANCE versera à la Ville de Grasse, au 15 janvier 2017, un montant de 1 500 000 euros (un million cinq cent mille euros) correspondant à environ 80% du solde prévisionnel du fonds. La Ville de Grasse reversera cette somme au Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon, créé par Arrêté Préfectoral du 16 novembre 2016, qui prendra en charge à compter du 1^{er} janvier 2017 la gestion du Service Public Industriel et Commercial d'adduction de l'eau potable acheminée par le Canal du Foulon et ses dérivations. Le bilan définitif du Fonds Spécial du Foulon au 31 décembre 2016 fera l'objet d'une validation conjointe entre le gestionnaire SUEZ EAU FRANCE et la collectivité Ville de Grasse, au cours du 1^{er} semestre 2017. Le solde sera alors versé par SUEZ EAU FRANCE à la Ville de Grasse.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer le Protocole ci-annexé et procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans le Protocole et lui donner tout pouvoir à cet effet.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous nous abstenons car l'avenant N° 5 de la convention d'exploitation de l'adduction du Foulon, sur lequel nous avons émis des doutes, était illégal et donc pour cette seule raison nous nous abstenons.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2016 - 245

**BUDGET EAU POTABLE
CANAL DU FOULON**

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MANDAT DE GESTION PROVISOIRE A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE GRASSE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU FOULON AVANT L'ADOPTION DU BUDGET DU SYNDICAT

Madame Nicole NUTINI

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de mandat de gestion provisoire à intervenir entre la Ville de Grasse et le syndicat intercommunal des eaux du Foulon avant l'adoption du budget du syndicat.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 246

**AMENAGEMENT
RESILIATION DE LA DEMARCHE DU CONTRAT DE BAIE**

Depuis la signature du Contrat, de nouveaux dispositifs liés, entre autre, à la réorganisation territoriale, pilotent directement la majorité des actions inscrites au Contrat de Baie :

Nouvelles compétences des agglomérations :

- GEMAPI
- SAGE de la Siagne
- Nouveaux PAPI
- NATURA 2000 en mer
- Contrats de partenariat bilatéraux entre l'Agence de l'Eau et les collectivités.

Toutes les thématiques abordées par le Contrat de Baie font donc désormais l'objet d'un pilotage et d'une coordination spécifiques par l'un ou l'autre de ces dispositifs. Dans ce contexte, et afin de limiter les coûts induits, les communes signataires du Contrat ont demandé la résiliation du Contrat de Baie au titre de l'article 14 de son acte d'engagement. L'objectif est de rationaliser la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire et de limiter les redondances opérationnelles.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 247

AMENAGEMENT

APPROBATION DES CONDITIONS BUDGETAIRES ET COMPTABLES DE LA LIQUIDATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CONTRAT DE BAIE DES GOLFES DE LERINS (S.I.G.L.E)

Madame Nicole NUTINI

Dans le cadre de la dissolution du SIGLE, les conditions de liquidation décrites dans l'annexe à la présente délibération reprennent les éléments suivants :

- Clés de répartition financière
- Actifs - Bien meubles
- Passif - Emprunts
- Restes à recouvrer et à payer / Mandats et titres de rattachement
- Trésorerie
- Répartition des agents entre les communes membres

Je vous demande de bien vouloir approuver les conditions de la liquidation du SIGLE telles que précisées dans l'annexe à la présente délibération, sous réserve de la reprise du personnel et approuver le transfert à titre gratuit de tous les biens déclassés et sortis des actifs du SIGLE à la commune de Vallauris.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 248

PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS INTERVENTION CHEMIN DES CARRIERES

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

La collectivité est tenue de protéger les agents publics contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes. C'est dans ce cadre que deux agents de la Police Municipale ont sollicité l'octroi de cette protection par courriers en date 7 janvier 2016. Messieurs BATOCCHIONI Alain et TOSTI Jérôme sont intervenus chemin des Carrières afin de faire cesser des jets de pierres sur les maisons riveraines. Lors de cette intervention, le conducteur d'un véhicule a été intercepté pour conduite excessive, sans port de ceinture de sécurité. Lors de son interception, le conducteur s'est rebellé et a proféré des outrages, nécessitant son interpellation et sa conduite au Commissariat de Police. L'auteur des faits a comparu à l'audience du Tribunal Correctionnel, près le Tribunal de Grande Instance de Grasse, le 22 mars 2016. L'auteur des faits a été condamné à quatre-vingt-dix jours-amendes d'un montant de dix euros par jour et à 500 € en réparation du préjudice moral de chacun des agents, ainsi que la somme de 1 000 € à la commune de Grasse au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale. Il vous est demandé de bien vouloir octroyer la protection fonctionnelle aux agents précités.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 249

**PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
VERBALISATION RUE OSSOLA**

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

Le 6 mars 2014, Monsieur BATOCCHIONI Alain, lors d'une patrouille pédestre rue Ossola, s'apprêtait à verbaliser un scooter en infraction au stationnement ; que le propriétaire du scooteur a alors proféré des menaces et des outrages à l'encontre de cet agent ; qu'ensuite, l'individu s'est rebellé et a été conduit au Commissariat de Police. L'auteur des faits a comparu à l'audience du Tribunal Correctionnel, près le Tribunal de Grande Instance de Grasse, le 9 juin 2016 ; Il a été condamné à un mois d'emprisonnement délictuel et à 300 € en réparation du préjudice moral de l'agent ainsi qu'à payer à la Commune la somme de 500 € au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.

Il vous est demandé de bien vouloir octroyer la protection fonctionnelle à l'agent précité.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 250

**PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
INTERVENTION PLACE DU BARRI**

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

Le 1er janvier 2016, Monsieur DIASPARRA Wilfrid est intervenu en patrouille pour faire cesser une rixe place du Barri. Lors de cette intervention, il a été victime d'outrages proférés à son encontre par un des protagonistes. L'individu a été interpellé et conduit au Commissariat de Police. L'auteur des faits a comparu à l'audience du Tribunal Correctionnel, près le Tribunal de Grande Instance de Grasse, le 25 mai 2016. Il a été condamné à un emprisonnement délictuel de six mois et à la révocation totale de son sursis mise à l'épreuve pour des faits antérieurs, ainsi qu'au paiement de la somme de 300 € en réparation du préjudice moral de l'agent et à une somme de 800 € pour la commune au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.

Il vous est demandé de bien vouloir octroyer la protection fonctionnelle à l'agent précité.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

Il s'agit d'une convention signée entre la Mairie, le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et la maison d'arrêt de Grasse, concernant l'accueil des personnes sous main de justice (des détenus). La demande n'a pas été formulée par écrit, elle fait suite à une discussion avec le SPIP qui souhaite développer les lieux d'accueil pour les personnes en réinsertion. La coordinatrice du CLSPD avait fait la proposition à Monsieur le Maire, de mettre en place cette action dès son recrutement.

Cette action a plusieurs intérêts :

- répondre à un des axes de la stratégie nationale de la prévention de la délinquance
- développer le partenariat avec le SPIP
- favoriser la réinsertion socio-professionnelle du détenu
- renforcer temporairement un service (et cela à moindre coût pour la commune)

Le public accueilli: un détenu homme de la maison d'arrêt de Grasse ayant une courte peine inférieure à 3 ans. (Exemple de délit : conduite en état d'ébriété, conduite sans permis, vol, escroquerie).

Le contrat proposé par la mairie est un contrat aidé signé entre le détenu, la mairie et le pôle emploi et a une durée de 6 mois. Le détenu travaillera 26h par semaine. Cette action est soutenue par l'Etat par l'attribution d'aides financières : le Pôle Emploi aide financièrement à hauteur de 60% du smic brut. Le SPIP aide financièrement à hauteur de 22 euros net par jour d'accueil du détenu.

En pratique, le détenu sera sélectionné par le SPIP et par la coordinatrice du CLSPD. La candidature du détenu sélectionné sera proposée au Maire, au DRH et au chef du service susceptible de l'accueillir en fonction de ses compétences professionnelles.

Un suivi sera réalisé par la coordinatrice du CLSPD: une fois par mois, un rendez-vous tripartite sera mené par la coordinatrice avec le détenu et le conseiller SPIP.

Au moindre incident, la Mairie peut décider d'arrêter l'accueil du détenu et ce dernier retournera à la maison d'arrêt. La Mairie peut également rompre la convention de partenariat par lettre avec accusé de réception.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

C'est la même chose mais pour les personnes majeures.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 253

**SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE
CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PLACEMENT DE TRAVAIL
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (TIG) OU DE MESURE DE REPARATION APPLICABLE
POUR LES PERSONNES MINEURES**

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

C'est la même chose mais pour les personnes mineures.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 254

**REQUALIFICATION DE LA RUE DES GRILLONS
DUP**

Madame Brigitte VIDAL

Par délibération en date du 28 septembre 2011, le Conseil Municipal de la Ville de Grasse a adopté le principe d'un ensemble d'emprises foncières nécessaires au projet urbain visant à la requalification de la Rue des Grillons un réaménagement de la principale voie de circulation de ce quartier, l'intégration des trottoirs dans le domaine public communal, la réalisation d'emplacements de stationnements normalisés, la mise en sécurité, un traitement paysager du site. Cela constituait l'ensemble d'un dispositif présenté aux riverains dans le cadre de réunions de concertation ouvertes au public. Le projet impliquait de maîtriser les emprises affectées à l'usage du public (trottoirs, espaces verts, portion de chaussée) lesquelles dépendaient des copropriétés situées de part et d'autre de la Rue des Grillons à savoir :

- Copropriété Les Marronniers : parcelles BP 33 et 34
- Copropriété Les Grillons - Aiguebelle et Centre Commercial : parcelle BP 31.

L'ensemble représentait une surface globale de 1 077 m².

A la suite de modifications résultant d'une demande de SILLAGES, le projet a évolué. Désormais celui-ci intègre la réalisation d'un abris-bus Chemin de la Pouraqué sans interférer sur l'axe principal de la Rue des Grillons.

De ce fait, les surfaces des emprises initialement concernées ont été revues au regard du nouveau projet.

Ainsi, il y a lieu de prendre en compte les données suivantes :

1. Terrain à détacher de la parcelle BP n°31 appartenant à la copropriété Les Grillons - Aiguebelle et Centre Commercial.
2. Terrain à détacher de la parcelle BP n°33 appartenant à la copropriété Les Marronniers.
3. Terrain à détacher de la parcelle BP n°34 appartenant à la copropriété Les Marronniers.

Sur le plan des négociations foncières, il convient de préciser que les démarches amiables auprès des copropriétés concernées en vue de la cession des emprises ont été poursuivies. Ainsi les copropriétés Lucioles – Grillons – Aiguebelle et Centre Commercial ont cédé, moyennant le versement de l'Euro symbolique, 615 m² détachés de la parcelle BP n°31.

En dépit de contacts réguliers avec les représentants de la copropriété Les Marronniers, aucun accord n'a été enregistré sur le principe de la cession des parcelles affectées par le projet.

A défaut d'accord amiable, il est demandé au conseil municipal de solliciter de l'autorité préfectorale un arrêté déclarant d'utilité publique, le projet de requalification de la Rue des Grillons, ainsi qu'un arrêté de

cessibilité des emprises susvisées dépendant de la copropriété Les Marronniers (BP 33 et BP 34).

Monsieur Paul EUZIERE

J'aimerais savoir, et pour ceux qui faisaient déjà parti du Conseil Municipal du précédent mandat, s'il y avait déjà une tentative de DUP ? Est-ce que c'est la même chose modifiée ? Si c'est différent, je souhaite que Brigitte VIDAL nous l'explique.

Madame Brigitte VIDAL

C'est exactement le Même projet sauf que dans ce projet et après consultation de la copropriété des Marronniers, ils ne souhaitaient plus l'abri de bus à la rue des Grillons là où il était précédemment. A la place la copropriété des Marronniers a proposé sur la bande des quinze mètres de long de faire du stationnement. On a accepté et l'abri de bus sera transféré au chemin de la Pouraïque où actuellement il est identifié par une potence avec une pancarte. Nous repassons cette délibération afin d'intégrer l'abri de bus, sachant que ce dernier projet a été présenté à la copropriété des Marronniers.

Monsieur Paul EUZIERE

Autant que je me souvienne dans le précédent projet il s'agissait de faire une aire de retournement des bus. Nous avions le choix soit impacter les trois copropriétés, soit impacter la propriété de Madame SANSOLDI. Si c'est la même chose je vais émettre les mêmes réserves. Je ne vois pas pourquoi on s'en prendrait à trois copropriétés alors qu'il suffirait de s'entendre ou de prendre une DUP avec une personne, fut-elle Madame SANSOLDI, qui est l'ex-patronne de Charabot. Je comprends que l'on ait des égards mais tout le monde mérite des égards.

Madame Brigitte VIDAL

J'ai des égards pour personne lorsqu'il s'agit du domaine public. Dans ce projet j'y ai mis tout mon cœur, tout mon temps avec des gens qui n'étaient pas conciliants. Ce projet on l'a démonté au moins dix fois pour le bien être des gens du quartier. Effectivement le projet dont vous parlez était la deuxième mouture où il y avait eu une grosse campagne avec le sens giratoire qui se trouvait à la sortie de la copropriété des Lucioles et qui prenait un espace sur la copropriété des Marronniers et donc il a été dit qu'on pourrait peut-être faire l'espace de retournement en bas des Marronniers. Vu la perte de temps et vu les difficultés des bus à faire marche arrière, maintenant le bus tourne sur le premier petit giratoire qui se trouve au niveau de la pizzeria du Pinocchio. Il monte l'avenue des Marronniers, il tourne au petit giratoire et donc l'abri de bus serait entre la petite descente et la petite villa. Nous refaisons le projet pour qu'il y ait un abri bus. La rue des grillons restera comme elle est et l'emplacement qui aurait dû être fait au niveau de l'aire de stationnement pour le bus de 15 mètres de long, la copropriété des Marronniers souhaitait avoir des espaces de stationnement et on en a pris compte. Il est nullement question d'un giratoire, cela a été abandonné. Je vous rassure.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas autre chose que l'amélioration du quartier.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO s'abstiennent.

Pourquoi cette abstention Monsieur de FONTMICHEL ?

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Parce que je connais mal le dossier. Nous ne sommes pas contre.

Monsieur le Maire

C'est un dossier structurant pour l'avenir des Marronniers.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Nous ne comprenons pas pourquoi les copropriétaires ne sont pas d'accord si cela améliore le quartier. Nous nous abstenons. .

Monsieur le Maire

La délibération est adoptée à la majorité.

Madame Brigitte VIDAL

Les tarifs, taxes et redevances n'ont pas été revalorisés depuis 2006. Certains tarifs ont été augmentés en respectant l'inflation sur 10 ans soit un peu moins de 14 %, c'est le cas d'équipements anciens comme les enfeus (case hors sol pour un cercueil) ou les caveaux des Roumigières. Le prix des terrains au m2 a été augmenté de 30 %.

Pourquoi 3 tarifs Ste Brigitte – Roumigières et Hameaux ?

Ste Brigitte et les Roumigières sont plus chers que les hameaux, car il y a un gardien. Les enfeus sont plus chers aux Roumigières car ils sont plus récents que ceux de Ste Brigitte. Cette différence des tarifs a toujours été et l'augmentation qui a été pratiquée est la même.

Cette revalorisation des prix tient compte des prix pratiqués dans les autres communes et la Ville de Grasse reste, sur bien des prix, largement en dessous des tarifs des communes voisines (comparatif entre Mandelieu, Antibes et Grasse) villes de même importance. Pour illustrer je vous donne des exemples :

Intitulés	GRASSE	ANTIBES	MANDELIEU
Concession 15 ans	312	1500	994
concession 30 ans	600	3000	1227
concession 50 ans	1728	9000	

La législation funéraire a considérablement évoluée depuis 2008 et il convient désormais de remplacer les anciennes taxes de départ et d'arrivée appelées aussi « taxes sur les convois » par la taxe d'inhumation sur les cercueils et les urnes. Cette taxe unique est de 70 euros au lieu des deux taxes de 61 euros. Avec cette taxe unique, la Ville va perdre presque 1000 euros cette année en taxe. Le dépôt des cercueils dans le caveau provisoire ne peut excéder 6 mois. Il est généralement utilisé dans le cadre de la construction d'un caveau et le dépôt n'excède pas 6 jours. Le dépassement entraînerait pour la famille l'obligation de mettre le corps dans un cercueil zingué. Afin de dissuader les familles de laisser le cercueil plus longtemps, un prix à la journée a été fixé et devient progressif au prorata des jours occupés.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Brigitte VIDAL

Pour la fin d'année 2016 et début 2017, il est indispensable de prévoir la construction de deux columbariums, nous n'avons plus d'emplacement de disponible et nous avons quelques urnes en attente. A Grasse les demandes de crémation concernent 50 % des décès soit 400 décès par an. Il convient de répondre à une demande réelle de la population grassoise en construisant un nouveau columbarium à Ste Brigitte et au Roumiguères.

* Construction d'un columbarium au cimetière de Ste Brigitte – carré 12 12.000 euros
(2 modules de 9 cases)

* Construction d'un columbarium au cimetière des Roumiguères 12.000 euros

Chacun des columbariums représente 18 cases (soit 36 cases - nous devrions répondre à la demande pour cette année).

Tarifs pour 10 ans : 310 euros plus 75 euros pour la porte de fermeture. A savoir que cette réalisation revient à la Ville à 666 euros la case.

Pour mémoire, en 2015, nous avons construit un columbarium à Ste Brigitte qui est aujourd'hui complet :

Actuellement la Ville de Grasse dispose de :
8 Columbariums à Ste Brigitte (tous complets)
3 Columbariums aux Roumiguères (tous complets)
2 Columbariums à Plascassier (1 complet)

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Brigitte VIDAL

La Ville de Grasse réalise tous les ans une enquête par sondage auprès de 8 % des adresses répertoriées. Les communes d'au moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique ». Les agents recenseurs sont responsables de la collecte des informations. Ils ont tous reçu une formation, dispensée par la commune et l'Insee. Ils disposent d'une carte tricolore avec photographie, signée par le Maire et qui officialise leur fonction. Ils sont tenus au secret professionnel. À partir du 3^e jeudi de janvier soit cette année le 19, les agents recenseurs visitent chaque foyer devant être recensé et déposent au domicile concerné les documents suivants :

- une feuille de logement ;
- un bulletin par personne vivant habituellement dans le logement recensé ;
- une notice d'information sur le recensement et sur les questions courantes que les citoyens peuvent se poser.

Dans le cas où les habitants préfèrent répondre par Internet, seule la notice d'information (avec un identifiant unique et un mot de passe lié à l'identifiant) est distribuée. L'année dernière, la réponse par internet a concerné 35 % des foyers. L'agent recenseur peut aider au remplissage des questionnaires. Si remplis sur papier, l'agent recenseur récupère les questionnaires directement au domicile des habitants, si remplis sur Internet, l'agent recenseur est averti que les questionnaires ont été remplis mais n'a pas accès au contenu de ceux-ci. L'enquête de recensement dure 4 ou 5 semaines selon la taille des communes. Participer au recensement est une obligation selon la loi du 7 juin 1951 modifiée. Chaque agent recense en moyenne un peu plus de 220 adresses et ils sont 8 pour la commune de Grasse (soit 2000 adresses). La collecte sera terminée le 25 février 2017. Je tiens à préciser que la dotation de recensement allouée par l'Etat couvre entièrement les frais de ce recensement. Cette opération qui s'élève à 9 997 €, ne génère aucune dépense pour la commune.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 258

**VIE ASSOCIATIVE
MAISON DES ASSOCIATIONS
NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DES SALLES**

Madame Annie OGGERO – MAIRE

Dans un souci d'équilibre et d'équité des conditions de mise à disposition de salles aux associations sur l'ensemble de la commune, il convient d'harmoniser les tarifs d'occupation des salles de la Maison des Associations, salle des Augustins comprise, avec ceux des chapelles Saint-Michel et de La Visitation, des Espace Culturel Altitude 500 et La Chênaie, en fonction de la fréquence d'utilisation des salles. Pour toute occupation, une convention sera signée entre la Ville et l'occupant.

Il est proposé d'adopter les tarifs ci-joints en annexe 2, établis en fonction de la superficie des salles.

Je vous demande de bien vouloir adopter les nouveaux tarifs de location des salles de la Maison des Associations et de la salle des Augustins, applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

Monsieur Chems SALLAH

L'appel à projet auprès des jeunes grasseois leur permet de réaliser ou de défendre un projet qui leur tient particulièrement à cœur. Il s'adresse à tous les jeunes, âgés de 16 à 24 ans, habitant ou étudiant à Grasse. « Cité Rêves » permet l'accomplissement d'une idée ou d'un rêve par l'octroi d'une bourse. Les projets peuvent être portés par un jeune seul ou par un groupe. Les projets retenus doivent avoir un impact d'intérêt communal et/ou général et doivent être représentatifs d'une volonté personnelle.

Le jury est constitué d'élus de la majorité et de l'opposition, de cadres de la société civile, d'enseignants et de représentants du monde associatif et des jeunes. Il s'est réuni le 3 décembre 2016 pour étudier 10 projets présentés. Il a pu vérifier la motivation du ou des porteurs de projets ainsi que leur faisabilité dans les délais impartis.

Je vais nommer les membres du jury qui ont composé cette séance et je salue la présence de Monsieur Damien VOARINO et le félicite sur la qualité de ses interventions. Malheureusement les autres groupes n'étaient pas présents.

- Monsieur Chems SALLAH
- Madame Dominique BOURRET
- Monsieur Marc ROSSIO
- Madame Alexia KRISANAZ
- Monsieur Damien VOARINO
- Madame Sandrine LOUCHART
- Monsieur Didier ARNAUD
- Mademoiselle Anaïs LEPRETRE
- Madame Chantal ROUX
- Madame Audrey AUTHEMAN
- Monsieur William FEVRE
- Monsieur Abdelhadi GASMI
- Monsieur Anthony TOLLMAN
- Mademoiselle Nadia LADJEROUD

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir 9 projets sur 10 rassemblant les critères souhaités dans le règlement et particulièrement dignes d'intérêts.

9 projets avec une subvention octroyée :

- Monsieur Clément CONSTANTIN ayant pour projet de participer au 4L Trophy « Team Chaussettes Jaunes » = 1 850 €
- Mademoiselle Elisa DEBIAIS ayant pour projet d'apporter le savoir-faire, les senteurs de base et les cosmétiques aux Coréens : « Echange entre la capitale du parfum et le pays du matin calme » = 1 800 €
- Monsieur Jérémie KIRCUN ayant un projet de solidarité en Jamaïque : « Au pays du reggae » = 2 700 €
- Monsieur Ludovic CHANCEL ayant un projet solidaire et culturel à Cuba « Solida'Cuba » = 5 000 €
- Mademoiselle Hélène TABARY ayant un projet solidaire en Aquitaine : « Solidarité auprès des enfants défavorisés » = 550 €
- Mademoiselle Margot MEYER ayant pour projet d'être au plus proche des habitants en travaillant dans une ferme japonaise et en distribuant des repas aux sans-abris à Tokyo = 3 500 €
- Mademoiselle Marianne DUBUR ayant pour projet de participer au 4L Trophy : « 4L Trophy 2 » = 2 000 €
- Mademoiselle Lola BREARD ayant pour projet de créer un spectacle de trapèze et d'acrobaties : « Chutera bien qui tombera le dernier » = 2 600 €

- Mademoiselle Kaplana BOLCATO ayant pour projet de faire partir un jeune garçon autiste pour lui faire découvrir le théâtre : « les GRASSiEux passionnés à Avignon » = 5 000 €

Ce qui représente une somme globale des subventions attribuées pour ces 9 projets de 25 000 €.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Comme vous l'avez dit Monsieur SALLAH tout le monde n'était pas représenté dans ce jury donc finalement je ne ferai pas de commentaire sur les motivations qui ont amené à faire ces choix. Cela s'appelle Cité rêves dont on va garder le deuxième nom comme étant un rêve. Mais il est vrai que lorsque je vois une subvention de 3 500 € pour aller distribuer des repas aux sans-abri à Tokyo, mon groupe est forcément choqué. Le billet d'avion doit déjà être à 2 000 € aller/retour. Au pays du reggae cela m'interpelle également car je ne sais pas ce qu'il y a de culturel. Je vois également une subvention de 5 000 € pour un enfant autiste C'est très bien mais donner 5 000 € à une jeune fille pour emmener un enfant autiste à Avignon, mais Avignon c'est beaucoup moins loin que Tokyo. Donc nous allons nous abstenir.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Nous nous étions abstenus à ce projet. En effet pour aller dans le sens de Monsieur DEGIOANNI je ne vois pas pourquoi l'argent public irai pour un projet à Tokyo, pour aller distribuer des repas au sans-abri et c'est en contradiction avec notre période de contrainte budgétaire, en contradiction avec ce que Monsieur RONDONI nous a évoqué tout à l'heure en disant qu'il fallait favoriser les projets de subvention sur notre territoire grassois pour les grassois. Honnêtement on rêve.

Monsieur Chems SALLAH

Dans votre intervention vous avez donné la réponse en effet, on ne peut pas porter de jugement juste sur un titre et sur un montant. Je pense qu'il fallait être là pour voir comment étaient accordées les subventions et les montants. Je vous conseille de lire le prochain Kiosque où vous aurez plus de détails sur ces différents projets et je vous invite vendredi 27 janvier 2017 à partir de 18h30 pour saluer nos jeunes grassois et venir voir leur présentation. Ensuite je répondrai à Monsieur de FONTMICHEL, pour vous on rêve ou on ne rêve pas. C'est votre opinion et vous avez le droit d'avoir une opinion différente. Je ne pense pas que les subventions sont attribuées à des étrangers de Grasse. Nous accompagnons des jeunes, c'est un très bon dispositif et les jeunes peuvent réaliser des projets et les aider à avancer dans leur vie. On essaye d'accompagner au mieux ces jeunes.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Si mademoiselle Margot MEYER a décidé d'aller faire un voyage humanitaire au Japon il y a à peu près 50 associations caritatives en France qui proposent d'aller au Japon aider les sans-abri, les tremblements de terre Ce n'est pas la peine de passer par une subvention communale directe. Cette personne est sans doute très honorable mais le problème c'est de donner 3 500 € de nos impôts à cette jeune fille pour aller au Japon.

Monsieur Chems SALLAH

Votre souci n'est pas pour le lauréat mais pour le dispositif.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

C'est de l'argent public.

Monsieur le Maire

Je souhaite que l'on réfléchisse à l'évolution de cité rêves, qui sera nécessaire dans le temps. Le travail confié à Chems SALLAH a été parfaitement fait dans l'instruction des dossiers. Ces projets ont vocation de faire rayonner un certain nombre de choses et de les faire revenir sur la ville de Grasse. Il n'est pas question dans le projet cité rêves que des gens se payent des vacances au frais de la municipalité et des contribuables. On peut entendre les messages qui sont dits dans ce Conseil pour re-calibrer, définir des nouveaux critères afin de satisfaire la politique communale. Nous l'intégrerons dans le cité rêves 2018. Je souhaite remercier Chems SALLAH pour le travail effectué. Je souhaite qu'on aille tous ensemble à la restitution des projets et féliciter ces jeunes grassois qui se sont engagés dans un dispositif volontariste.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI votent contre et Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame BANCEL s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2016 - 260

**EXTENSION DU RESEAU DE VIDEO-PROTECTION
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION
PARLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire

La Ville de Grasse a décidé d'engager des travaux pour l'extension du réseau de caméras de vidéo-protection avec retour technique aux forces de l'ordre. Pour permettre la réalisation de cette opération, la Ville souhaite solliciter Madame Michèle TABAROT, Députée des Alpes-Maritimes, pour obtenir une subvention d'un montant de 15 000 € dans le cadre du fonds de dotation parlementaire.

Je vous propose que l'on accepte de recevoir ces 15 000 € pour renforcer notre maillage sécuritaire et je remercie fortement notre Députée qui a toujours cette approche sécuritaire.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je transmettrai cette belle unanimité et la copie de notre délibération à Michelle TABAROT qui sera heureuse de cette unanimité.

**2016 – 261 DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU
CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
EN VUE DE L'ACQUISITION D'ARMES SEMI-AUTOMATIQUES
POUR LA POLICE MUNICIPALE ET DE CAMERAS DE VIDEO-PROTECTION
POUR LE CENTRE DE SURVEILLANCE URBAINE**

Monsieur le Maire

La Ville de Grasse a décidé d'acquérir 53 pistolets automatiques pour armer sa police municipale. Elle a, en outre, pour objectif de développer son système de vidéo protection, à savoir 12 caméras supplémentaires dont pour certaines des caméras nomades. Elle sollicite auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur deux subventions qui permettront de diminuer amplement le coût de ces acquisitions essentielles pour assurer la sécurité des Grassois et de ses visiteurs.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 – 262 RUPTURE ANTICIPEE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC NOUVEAU LOGIS
AZUR / DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DE 2 M²**

Monsieur Christophe MOREL

Vu la délibération en date du 23 février 2016 portant rupture anticipée du bail emphytéotique avec Nouveau Logis Azur, il est apparu que la parcelle n° 108 servant d'assiette à l'état descriptif de division volumétrique contenant le bâtiment abritant le volume à vendre à Nouveau Logis Azur était amputée d'un triangle de 2 m² environ provenant d'un tracé de la parcelle contiguë supportant la voie communale n° 133. Il convient donc de déclasser ce tènement de 2 m² pour lequel il a été créé une parcelle BI 187. Considérant que l'article L. 141-3 du code de la voirie routière précise que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal, les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Je vous demande de bien vouloir approuver le déclassement de la parcelle de 2 m² numérotée BI 187 conformément au plan joint et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer pour le compte de la Ville tous documents à intervenir nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h25.